35e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 47 20 NOVEMBRE 1913

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS........ **15 francs à l'Édition complète.** **10 — à l'Édition partielle.**

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Un grand homme d'œuvres du temps de Richelieu : M. de Renty. — II. M. de Renty mystique. — III. Autour de la Compagnie du Saint-Sacrement. — IV. Autour de la jeunesse d'aujourd'hui. — V. Un professeur d'Université du xxe siècle en voie de canonisation : Contardo Ferrini. — VI. Influence du Christianisme sur le droit romain. — VII. Louis Veuillot.

I. — Les grandioses fêtes célébrées au printemps de cette année en l'honneur d'Ozanam ne nous font pas oublier que la charité dans l'Eglise n'est pas d'aujourd'hui ; que l'on n'a pas attendu jusqu'au xixe siècle et à l'avènement de la démocratie pour prendre un efficace intérêt aux misères des déshérités de ce monde ; que c'est là une tradition qui chez nous n'a jamais subi d'éclipse. Ozanam a placé dès le début son apostolat de charité sous le patronage de S. Vincent de Paul ; et c'est ce Saint aussi que Léon XIII a proclamé et établi *(constituit) omnium Societatum caritatis in toto catholico orbe exsistentium, et ab eo quomodocumque promanantium, peculiarem apud Deum Patronum.* (Brév. Rom., 19 juillet, leçon VI). Et S. Vincent de Paul lui-même a trouvé la collaboration la plus active et la plus généreuse dans la célèbre Compagnie du Saint-Sacrement, — une collaboration si intelligente que c'est souvent la Compagnie qui a été l'initiatrice des charités du Saint et que le Saint, comme on l'a dit, fut souvent « le délégué, plus que le promoteur » des bonnes œuvres de la Compagnie.

Cette Compagnie, supprimée brutalement par Mazarin en 1660 après trente ans d'activité, avait complètement disparu de l'horizon des historiens jusqu'aux dernières années du xixe siècle. Une série d'études, les unes consciencieuses, d'autres haineuses et œuvres de parti, ont fait, depuis lors, la lumière essentielle sur les principes de la Compagnie et sur ses divers modes d'action : voir l'exposé qui en a été fait ici, *Ami* 1911, p. 913-920, p. 1041-1047. Mais les œuvres de la Compagnie ont été innombrables ; il reste beaucoup à explorer dans les Archives de province ; et c'est à ce travail d'édifiante érudition que vient de s'attacher M. Maurice Souriau, professeur à l'Université de Caen, dans son volume : *Deux mystiques Normands au XVIIe siècle : M. de Renty et Jean de Bernières,* avec ce sur-titre : *La Compagnie du Saint-Sacrement de l'Autel à Caen* (in-8 écu de 411 p., 5 f., Paris, Perrin).

La Compagnie du Saint-Sacrement avait pour objet direct et premier, comme l'indique son nom, le culte du Saint-Sacrement, — puis, comme objet second mais essentiellement lié au premier (le second commandement étant, dit l'Evangile, semblable au premier), le culte de Notre-Seigneur dans ses membres souffrants *(Ami* 1911, p. 917). Comment M. de Renty unissait le service de Dieu et le service des pauvres, c'est ce que nous montre M. Souriau dans sa monographie du premier de ses *Deux mystiques Normands.*

Ce baron de Renty est très connu par son action à Paris, dans le groupe central de la Compagnie, dont il fut élu onze fois supérieur. Mais il était de Basse-Normandie, et c'est lui qui fonda (en 1644 ou 1645) à Caen un des trois groupes normands de la Compagnie (les deux autres étaient à Rouen et à Alençon). Il était né en 1611. Il fit ses études chez les Jésuites de Caen, et resta depuis sous la direction spirituelle de l'illustre P. Saint-Jure, qui a écrit sa vie. On voudrait le pousser à la Cour ; mais il en a horreur et n'y entrera jamais. Ce que voyant, sa mère, qui avait formé pour lui des rêves de grandeur mondaine, le persécute âprement, et va jusqu'à vouloir le dépouiller en justice de presque toute la fortune qui lui vient de son père : au sujet de quoi Saint-Jure note qu'« elle a fort servi pour le rendre chrétien parfait ». Renty en effet supporte toutes ces épreuves avec une inaltérable patience : car c'est chose merveilleuse de voir comme il a réussi vite à « dépouiller le jeune homme », à vaincre son tempérament bilieux, à mater son caractère bouillant, altier, moqueur.

Echappé à ces persécutions maternelles, Renty nous montre désormais, dans sa vie qui ne sera pas longue (il est mort à trente-sept ans), l'alliance d'une vie extérieure singulièrement agissante et d'une union très intime avec Dieu.

Sa semaine est partagée méthodiquement : un jour aux pauvres de sa paroisse, un jour aux malades de l'Hôtel-Dieu, un jour aux prisonniers ; le reste est réservé aux assemblées pieuses. Pour les pauvres il se fait droguiste : on le trouve un jour, à l'Hôpital général de Caen, pilant des drogues dans un mortier, à genoux sur le pavé, et tête nue, par respect pour les malheureux. Il se fait médecin et chirurgien ; il a toujours sur lui sa trousse ; il saigne, il taille « avec une adresse et une assurance admirables », dit le P. Saint-Jure. Il s'attache aux maladies les plus rebutantes, les plus contagieuses : on le voit soigner une malheureuse femme, victime de la brutalité des soldats, avariée, abandonnée de tous avec horreur : lui, il supporte « la mauvaise odeur qui sortoit de ce corps pourry, et qui faisoit bondir le cœur, comme si c'eût été quelque parfum délicieux. » (Saint-Jure). Quand il est en Normandie, à son château du Bény, il établit chez lui une vraie clinique pour les teigneux. A Paris, il va chaque lundi, à la Porte Saint-Antoine, chercher trois pauvres dans la foule de ceux qui entrent à Paris ; il les salue avec révérence, les emmène chez lui, les fait asseoir près du feu, leur donne une instruction pieuse, puis les installe à table ; et là, c'est lui-même qui leur sert tête nue les plats que sa femme et ses enfants lui apportent ; il leur fait ensuite une charité, et les reconduit jusqu'à la porte de son logis avec de profondes révérences ; il ne veut pas qu'ils voient en lui un homme qui leur soit supérieur : si dans l'enthousiasme de la reconnaissance ils s'agenouillent devant lui, lui aussitôt en fait autant jusqu'à ce qu'ils se soient relevés. On voit que le sermon sur l'*Eminente dignité des pauvres dans l'Eglise* ne devait pas faire l'effet d'un mythe aux contemporains de Bossuet.

Il a découvert, bien avant nous, l'assistance par le travail : on le voit dégager les outils, procurer de la besogne, fournir la matière première, chercher des débouchés, placer les ouvriers sans travail.

Il a le sens social, comme on l'avait dans la Compagnie, et tout autrement intense que ne l'ont certains prôneurs d'aujourd'hui qui croient l'avoir découvert. Les membres de la Compagnie s'engageaient à faire prévaloir les maximes de l'Evangile, non pas seulement dans leur propre vie, mais dans leur famille, dans la société et dans tout l'Etat, à veiller à l'instruction de leurs proches, de leurs serviteurs, de leurs vassaux, etc. (*Ami* 1911, p. 917-8). Et Renty, qui est seigneur du Bény, a une très haute idée de ses devoirs et de ses responsabilités sociales de seigneur. Il a composé, à l'intention de ses pairs, un Mémoire *Pour faire ressouvenir une personne de qualité de l'obligation qu'elle a dans sa famille, dans ses terres et sur ses sujets :* traité où brille le pur esprit de la Compagnie. Le seigneur, dit Renty, doit donner de l'autorité à la religion, dans ses domaines, en manifestant lui-même de la vénération pour ses ministres ; il doit faire respecter la loi du repos pendant les fêtes chômées. S'il est haut justicier, il doit envoyer quiconque aura blasphémé en prison, pour vingt-quatre heures, « avec un morceau de pain et de l'eau, sans autre forme de procès. » Il doit punir les libertins qui manquent à l'obligation du maigre, les filles « qui servent de pierres d'achoppement. » Il doit choisir « une personne capable et de confiance » pour surveiller étroitement les officiers qui rempliraient mal leur office, procureurs fiscaux, sergents et autres. Il doit protéger les petits contre les puissants, notamment dans la répartition des tailles, et veiller à ce qu'on ne chasse pas dans les saisons où l'on peut gâter les récoltes.

Renty exhorte encore les gentilshommes campagnards de Normandie à s'assembler de temps en temps « pour s'animer les uns les autres à être parfaits chrétiens, et à faire profession de ne se battre jamais en duel ». Il réussit ainsi à établir un certain nombre de « filiales » de la Compagnie mère dans de petites villes, et même dans de gros bourgs.

Sur cette question du duel, il n'a jamais cédé au préjugé. Tout jeune et n'ayant pas encore établi sa réputation de bravoure, il refuse le cartel d'un gentilhomme « pointilleux », ajoutant toutefois qu'il continuera chaque jour à sortir pour faire son service et qu'alors, si son adversaire l'attaque, « il le mettra en état de s'en repentir ». De fait, la rencontre a lieu dans ces conditions : le pointilleux gentilhomme et son second sont blessés, désarmés ; mais, au lieu de poursuivre son avantage, ainsi que l'y autorise le code du duel alors en usage, Renty les mène à sa tente, les réconforte, fait panser leurs plaies et leur rend leurs épées, le tout sans en souffler mot à personne.

Il est organisateur. Il ne dédaigne pas de donner des avis individuels ; mais ce qu'il veut avant tout promouvoir, c'est l'action commune. Il passe à Amiens quinze jours, et cela lui suffit pour fonder une Compagnie. Partout où il passe, il organise quelque chose, même des confréries de dames (comme à Paris, dans la paroisse Saint-Paul, en 1641). Il a organisé à Paris des confréries d'ouvriers qui ont subsisté longtemps et se sont même répandues hors de France. C'est un chef. Il est l'humilité même ; mais cela ne l'empêche pas de discuter avec autorité, d'imposer sa volonté, même par son silence, « la fermeté de son visage et de son maintien. » Et tout ce qu'il a organisé, marche. Tout ce qu'il surveille, fonctionne régulièrement. C'est un zélé, mais non pas un brouillon. Il sait agir utilement, ou bien se tenir en repos. Un de ceux qui l'ont le mieux connu, le saint archidiacre d'Evreux, Boudon, écrivait plus tard : — « La gloire de Dieu et toute la perfection de l'âme ne consistent pas à faire de grandes choses, mais à faire ce que Dieu veut, — et rien, quand il lui plaît de la sorte... Le Fils de Dieu, paraissant à une sainte âme, lui dit : J'ai employé trente ans à mener une vie cachée, sans agir à l'extérieur, et cependant les hommes veulent toujours faire. —

Ce qui faisait dire à feu M. de Renty que *la science du rien était peu connue.* »

Avec cet esprit d'ordre, il a démêlé tout de suite le venin du jansénisme naissant. On sait d'ailleurs que la Compagnie dont il fut si souvent le supérieur, a été, elle aussi, dès le début, l'adversaire résolue de la nouvelle doctrine et que les jansénistes le lui ont fait payer cher. Renty a souffert vivement de la discorde qui s'annonçait dans l'Eglise ; il avait des amis à l'Oratoire ; mais, devant ce qu'il voit, il ne badine pas, et s'éloigne « d'une secte particulière, laquelle... a un sens enflé, condamnant les autres, se préférant à tous et même au Pape. » Et sur son lit de mort (24 avril ou 24 mai 1649), voulant donner sur ce point un conseil solennel à l'un de ses plus chers amis, il le fait approcher, et lui dit : — « J'ai un mot à vous dire, devant que de mourir... La perfection de la vie chrétienne est d'être uni parfaitement à Dieu, et dans la croyance de son Eglise ; et il ne faut pas s'embarrasser dans les nouveautés. » Parlant des mérites que l'on prônait « chez ces gens-là, » il trouvait, dans une lettre à son ami le B. Eudes, en 1647, cette heureuse formule : — « Ce qu'ils ont mis au dehors de bon, était dans l'Eglise auparavant. »

Il fut un des plus dévoués auxiliaires du B. Eudes. Le B. Eudes proclamait, Renty mort, qu'il n'avait plus trouvé personne à qui il pût avoir recours comme à cet incomparable ami. Le B. Eudes le consulte avant de fonder son œuvre des Séminaires. Renty remplit auprès du Bienheureux un rôle plus sublime encore : il est son confident, son soutien pendant les persécutions inouïes qui l'assaillent ; et il trouve, pour l'encourager, des formules de consolation qui à des mondains sembleront bizarres mais qui sont fort intéressantes : le Bienheureux est calomnié, soit : — « C'est la marque d'un grand bien, écrit Renty, quand le diable écume de toutes parts. » Et encore : — « La contradiction vous est due pendant les jours de votre chair. » Et : — « Béni soit à jamais Notre-Seigneur de tout ce qu'il fait et de tout ce qu'il permet !... Mais, mon Père, on ne serait pas en ce monde, s'il n'y avait point de contradictions. » (15 juin 1647)[1]. Il l'aide dans ses missions ; il lui confie toutes celles qu'il fait donner dans ses terres, en Normandie et en Bourgogne (à Autun, à Beaune, etc.) ; il le recommande aux évêques de sa connaissance, à Chartres, à Evreux. Jusqu'à ses derniers moments nous le voyons faire encore toutes sortes de plans pour ces missions, désirant y participer avec ses amis, écrivant au Bienheureux cette lettre débordante de zèle :

J'ai vu quelques personnes qui ont envie de se joindre à moi pour procurer tous les ans un nombre de missions. Nous irons nous-mêmes, autant qu'il nous sera possible, pour vous y servir. Nous nous chargerons de visiter les malades, de soulager les pauvres, et d'engager à ces bonnes œuvres ceux que vous aurez gagnés à Dieu par vos discours. Ma femme et deux autres dames avec elle seront de la partie, pour imiter sainte Magdeleine, sainte Jeanne, sainte Suzanne, dont il est dit, dans S. Luc, qu'elles suivaient Notre-Seigneur et ses disciples, et qu'elles contribuaient de leurs facultés à étendre le royaume de Dieu. Nous prendrons un petit logis à part, et nous tâcherons de faire les choses sans éclat, s'il se peut même sans être connus. Voyez, mon très cher Père, si vous voulez être notre père, et si vous pouvez, cet automne, distribuer le pain de la vie éternelle à ceux pour qui je vous le demande avec autant d'empressement que de respect... Je vous supplie, les larmes aux yeux, d'écouter des vœux que m'inspire la vue du besoin de ces pauvres âmes, et la charité de Jésus-Christ qui veut tous nous unir dans un même cœur qui est le sien. Mon très cher Père, je vous confie le mien. C'est à l'Esprit de Dieu qu'il appartient de rendre ce dépôt fécond entre vos mains. Je m'assure que à l'aide de vos prières et de vos soins il le deviendra, et que le Seigneur répandra sur lui l'abondance de ses miséricordes.

A dix-neuf ans il avait conçu le dessein d'une pauvreté héroïque, d'une pauvreté à la S. Benoît Labre. Il disparaît brusquement un jour de décembre 1630 ; et on le rattrape à Amboise, habillé en pauvre. On lui remontre que sa vocation n'est point là. Du moins, il diminuera peu à peu, très discrètement, son train de vie : au début, il sortait en carrosse avec un page et des laquais ; puis le page disparaît, et Renty ne garde plus qu'un domestique ; puis il supprime le carrosse, et va à pied, suivi d'un seul laquais ; puis il sort tout à fait seul, comme un simple bourgeois, économie qui lui permet de multiplier d'autant ses aumônes. Jusqu'à ce qu'enfin, le 5 novembre 1643, sous l'inspiration de la grâce, il prend la résolution de vivre dans la pauvreté et de ne se regarder plus que comme l'administrateur de sa propre fortune au profit des pauvres : engagement qu'il écrit sous forme de mémorial et qu'il portera toujours sur lui : — « Ma condition étant roturière dans le christianisme, je dois m'appliquer aux choses les plus basses, comme à remuer la terre, à maçonner, et autres choses, puisque Dieu m'a donné l'industrie de quelques arts. » Et en effet, en 1646, un agrandissement de l'église de Bény-Bocage étant devenu nécessaire, nous le trouvons occupé à la démolir, puis à la rebâtir ; il fait le maçon, et même l'architecte, ayant été officier du génie.

Car c'est un esprit très cultivé. Il a écrit un manuel de fortification qui devait être fort bon pour l'époque : c'est de la pure théorie militaire. Il écrit aussi (en 1646) un traité de géographie, où il est amené à parler science, physique ou astronomie : ce n'est pas toujours exact, — nous sommes en 1646 ; — chez lui comme chez d'autres savants de ce temps, il y a des rêveries qui rencontrent plus ou moins juste, au petit bonheur.

[1] On pratiquait virilement, en ce temps-là, l'art de consoler ou de diriger les gens. Ainsi, voici ce que M. de Bernières, l'ami de Renty, écrivait à une femme d'humble condition qui lui demandait des avis spirituels (10 janvier 1641) :

« J'ai un amour pour vous tout particulier, dans la considération de ce que vous êtes pauvre, abjecte et basse... selon les parents. Ce qui dégoûterait tout le monde me donne de l'attrait : car j'aime mon Jésus, et tout ce qui est chétif et abject comme lui. »

Bernières devait évidemment savoir que cette âme était d'une essence rare, et de même trempe que son directeur, pour la juger capable de supporter une déclaration d'« amour » ainsi motivée.

Mais il a l'instinct scientifique ; il proteste contre les fables ; il a fait des expériences : — « Renty, dit M. Souriau, est de son temps, en matière de science, un peu comme le Pascal première manière avant les expériences définitives. » Il a le tort seulement de se laisser poursuivre jusqu'en son style par une passion mal entendue de l'humilité, et de s'essayer à mal écrire, par humilité : mais c'est là un travers si rare, et si peu contagieux, que nul ne lui en tiendra rigueur.

II. — Et il est homme d'oraison. C'est ici l'âme de toute cette vie, le ressort divin de toute cette activité. Au fort de l'hiver même, il prie deux ou trois heures en pleine nuit. Même en voyage, même à la guerre, il est fidèle à ses exercices : son carrosse lui devient une cellule, une chapelle. Il a une certaine défiance des « voies extraordinaires » (se rappeler l'épidémie de faux mysticisme qui sévissait alors, en France et ailleurs, qui a tant inquiété S. Vincent de Paul, et dont l'affaire Guyon-Fénelon ne sera que l'épisode final)[1]. Aux visions et révélations, aux « paroles intérieures » il préfère « la foi pure et nue, » ne voulant qu'elle seule pour aller à Dieu. Il ne recherche guère, il redoute même à l'ordinaire les conversations, la fréquentation de personnes soi-disant spirituelles, « lesquelles passent souvent de bonnes heures à s'entretenir de la vertu dans le vague et sans fruit, sortant de leurs entretiens avec des esprits vides, secs et dissipés. »

Dieu le récompense de son humilité en lui accordant la « contemplation infuse, » nous dit le P. Saint-Jure, ce que son ami et disciple, M. de Bernières, pratique sous le nom d'« oraison passive » : oraison, dit Renty, « où la libéralité de Dieu fait quasi tout. L'âme se trouve parfois noyée dans la joie des grandeurs de Dieu. »

Il a reçu de Dieu une grâce d'anéantissement dont il donne cette image naïve : « Il me semble que je m'écrase devant Dieu comme un œuf à qui je donnerais un coup de pied de toute ma force contre terre. »

Il entre dans une union intime avec la Passion de Jésus-Christ :

Il y a environ quinze jours (lettre à Saint-Jure, 30 avril 1647), que j'eus une telle reconnaissance et un tel amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ souffrant et s'immolant à Dieu son Père, et nous alliant à soi pour n'être qu'un même amour et un même sacrifice, que je me sentis en un instant... collé à la croix comme par une alliance d'amour..., et l'effet me dure encore présentement.

Ce n'est pas un état stable, acquis une fois pour toutes. Il lui arrive de perdre, pendant quelque temps, « l'accès du Fils, avec lequel je parle d'ordinaire avec autant de confiance que s'il était encore en terre. »

Puis sa conception s'épure, et devient spirituelle : — « C'est, dit-il, une simple mais vraie vue de Dieu en Trinité, accompagnée de louanges, de bénédictions, d'offres, et d'autres hommages. »

Arrivé à ce point, Renty obtient une sorte de fixité dans cet état, et d'équilibre ; il conserve ordinairement « une vérité expérimentale et une plénitude de la présence de la Très Sainte Trinité. » Il emploie même cette formule qui, comme les précédentes, nous a été conservée par Saint-Jure : — « La bonté divine fait en moi ce que je ne saurais dire ; je possède la Sainte Trinité, et je sens distinctement les opérations des trois divines Personnes. »

Et dans cet état mystique Renty se trouve régulièrement tous les jours, au moins durant quatre ou cinq heures, et même plus, car, nous dit Saint-Jure, « il avait un si puissant attrait à la conversation avec Dieu, qu'après y avoir passé les sept et huit heures de suite, il se trouvait à la fin comme s'il n'eût fait que de la commencer, sinon qu'il avait encore plus de désir de la continuer. »

Et parmi ces délices, jamais il ne perd de vue le service du prochain (ce qui est bien une caractéristique de toute vraie mystique) : — « Lorsqu'il se présente quelque occasion de servir le prochain, je la quitte facilement (la conversation divine), car Dieu par sa miséricorde me fait la grâce d'être à lui, et de n'en être point séparé, quoi que je fasse. »

Sur son lit de mort, à l'agonie, ses yeux se lèvent, et regardent fixement pendant un quart d'heure ; son visage reflète à la fois le ravissement et le respect ; enfin, rassemblant ses dernières forces, il se soulève, et, d'une voix étouffée mais pleine d'ardeur, il répète plusieurs fois : « Je vous adore ! je vous adore ! » Et il expire.

Le B. Eudes, à cette nouvelle, recommandant son ami aux prières de sa communauté, disait :

Demandons à Dieu qu'il nous donne part à ses vertus, c'est-à-dire à son grand amour pour sa divine Majesté, à sa charité pour le prochain et pour les pauvres, à son zèle pour le salut des âmes, à sa douceur, à son humilité, à sa pureté angélique, à la mortification de sa volonté propre, à son affabilité qui procédait de la grâce.

III. — Ce sont de beaux souvenirs qu'évoque là M. Souriau. Il en reste beaucoup de ce genre à évoquer dans l'histoire de la Compagnie du Saint-Sacrement. Celle-ci, dans ses trente ans d'existence, a déployé une activité que le peu que nous en savons nous permet déjà de qualifier prodigieuse. Le jansénisme, si elle eût vécu, eût été étouffé dans l'œuf. Si elle eût vécu, le protestantisme, lui aussi,

[1] M. Souriau, dans sa Préface, nous dit bellement son inquiétude devant les questions de théologie mystique qu'il a rencontrées le long de son ouvrage. Mais, outre qu'il a bénéficié des conseils de plusieurs ecclésiastiques distingués, il nous indique les deux autorités auxquelles il s'est référé et qui sont 1° Bossuet, pour ce qui regarde la décision des problèmes mystiques qui se posèrent au XVII[e] siècle, — Bossuet, dit-il, puisque c'est Bossuet en somme qui a eu raison devant le tribunal de Rome ; — et 2° « pour m'initier en général à la théologie mystique, j'ai pris *La Contemplation* du P. Lamballe : dans ce manuel l'auteur a résumé la doctrine de S. Jean de la Croix, de sainte Thérèse, de S. François de Sales et de S. Thomas. » — Nos lecteurs ne seront pas surpris que nous félicitions M. Souriau de ce choix, puisque le livre du P. Lamballe a paru tout entier d'abord dans nos colonnes, en 1911, et que c'est sur des instances d'une compétence exceptionnelle que ces articles ont été réunis ensuite en volume (nous en avons annoncé une seconde édition cette année même, in-12, 2 f., Paris, Téqui).

eût été réduit à bien peu de chose, et la Révocation de 1685 fût devenue inutile ou tout au moins n'eût été que le coup de grâce donné à un organisme paralysé. Richelieu et Louis XIII avaient approuvé (1631) la Compagnie naissante ; Mazarin la supprima brutalement (1660), par rancune personnelle au moins autant que par prétendue raison d'Etat. Sous Richelieu, le pouvoir civil avait le sens social ; et c'est un sens dont Mazarin et les ministres de Louis XIV ont allégé l'Etat : là est une des différences énormes qui font que notre sympathie va tout autrement abondante et nette au siècle de Richelieu qu'au siècle de Louis XIV.

Sur le secret même qui a été tant reproché à la Compagnie, il semble que l'on ait beaucoup exagéré. M. Souriau (après M. Rebelliau) pense que ce secret n'était pas très rigoureux ; que les évêques notamment n'étaient pas tenus à l'écart [1], bien moins encore Rome, quoi que l'on ait essayé de dire (ce qui a aliéné certains évêques à la Compagnie, c'est son ardeur à proclamer le devoir de la soumission au Saint-Siège). C'est surtout de certaines puissances séculières que se méfiait la Compagnie, notamment des Parlements, et pour cause (encore qu'elle comptât de nombreux membres parmi les Conseillers du Parlement de Paris). Ce secret, par ailleurs, était, non pas seulement ni principalement une mesure de précaution, mais, dans l'esprit des fondateurs, une garantie d'humilité, un moyen de faire le bien plus purement et plus efficacement, comme nous le lisons dans *L'Esprit de la Compagnie,* mémoire qui est l'œuvre de du Plessis-Montbard, l'un des Supérieurs de la Compagnie de Paris :

> La fin de ce secret, c'est de donner moyen d'entreprendre les œuvres fortes avec plus de prudence, *de désappropriation,* de succès et moins de contradictions. Car l'expérience a fait connaître que *l'éclat est la ruine des œuvres,* et *la propriété la destruction du mérite et du progrès en vertu* [2].

La succession de Renty à Caen échut à Jean de Bernières, son aîné (né en 1602, † 1659), qui avait été toujours son bras droit et l'ami, lui aussi, du B. Eudes et du P. Saint-Jure, — le second des « deux mystiques » étudiés par M. Souriau. La Compagnie, sous M. de Bernières, vécut des jours plus mouvementés que sous M. de Renty, — ou, sinon la Compagnie proprement dite, du moins l'Ermitage, le célèbre Ermitage de Caen, si fameux dans les annales des fureurs jansénistes. Bernières en avait conçu le dessein dès 1645 ; et la construction de l'édifice fut achevée en 1648 ou 1649, « à la simplicité et à la capucine », comme Bernières voulait qu'on bâtît. C'était une maison où il recevait, pour plus ou moins de temps, des retraitants désireux de se former, sous sa conduite, à la vie spirituelle parfaite et surtout à la pratique de l'oraison. Il est probable que ce fut, pour la Compagnie, une sorte de Séminaire, encore que les deux œuvres ne semblent pas devoir être identifiées autant que le pense M. Souriau : l'Ermitage survécut à la ruine de la Compagnie, et s'est maintenu jusqu'au XVIII[e] siècle, mais l'inspiration, ici et là, était la même. — « Il y a à Paris un hôpital des Incurables pour le corps, disait Bernières, et le nôtre sera pour les âmes. » Académie de piété, dit le P. Costil ; Paradis terrestre, dit le P. de la Colombière. C'est à l'Ermitage que s'est formé Mgr de Laval, le premier évêque de Québec, l'une des plus pures gloires de l'épiscopat missionnaire, et le disciple préféré de Bernières (né en 1622, archidiacre d'Evreux, entre à l'Ermitage vers 1655, y reste jusqu'à sa nomination en 1658 au Vicariat apostolique du Canada).

L'Ermitage devient vite un centre de consultations pieuses ; son autorité est grande par toute la France, et jusqu'en Italie. Bernières lui-même n'a rien publié ; et ce qu'il a dicté à son secrétaire, il ne l'a fait que par obéissance à son directeur, et sans aucune intention d'en tirer un livre tôt ou tard. Mais, après sa mort, on publie ses lettres sous forme d'*Œuvres spirituelles;* et l'on extrait de ses consultations un traité intitulé *Le Chrétien intérieur,* qui obtient un succès énorme (en moins de quinze ans, plus de 30.000 exemplaires vendus). Jusqu'à quel point ce livre représente-t-il la pensée de Bernières ? C'est impossible à décider : le capucin (le P. d'Argentan) qui l'a édité, a fait un

[1] On lit, dans la circulaire qui annonce la fondation de la Compagnie de Montpellier :

« Ladite Compagnie doit être approuvée par l'Ordinaire ou son vicaire général... Et serait à souhaiter que le sieur évêque *voulût être de la Compagnie,* vu que les évêques des lieux en doivent être ordinairement les chefs des Compagnies, pour pouvoir avec plus de facilité et d'utilité agir aux choses de Dieu. »

De même, en 1640, nous voyons le chevalier de la Coste, de la Compagnie d'Aix, prier ses confrères marseillais d'avertir les messieurs de Toulon, qui veulent former une Société, d'en écrire à M. de Toulon, leur évêque. Il ajoute : — « Pour le regard de M. de Toulon, il faudra prier messieurs de ladite Compagnie (celle de Paris, qui dirigeait toutes les autres) de donner charge à quelqu'un pour lui faire agréer ce dessein ; car Messieurs de la Compagnie de Paris désirent que les évêques des lieux où se font ces établissements en soient toujours informés. »

[2] Un nouveau groupe provincial de la Compagnie, celui de Toulouse (fondé en 1641), vient également cette année d'être mis au jour par un travail de M. l'abbé Auguste, *La Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse, Notes et documents,* petit in-4° de 140 p., 3 f., Paris, Picard. Ce n'est pas encore une monographie ; mais ce sont des indications précieuses déjà sur l'activité de la Compagnie toulousaine. Le document le plus considérable est un projet d'organisation de « l'Aumône générale de Toulouse » (p. 39-107) : document qui était connu depuis dix ans, mais dont on n'avait pas soupçonné la signification. C'est M. Auguste qui a le mérite d'avoir appelé l'attention sur la mention répétée qui est faite de la « Compagnie » dans cette pièce et d'avoir rendu très vraisemblable qu'il s'agit bien ici de la Compagnie du Saint-Sacrement. — M. Auguste attribue à la Compagnie en général « le dédain pour les confréries » : ce qui n'est pas vrai : si ce dédain perce à Toulouse dans un Mémoire touchant l'œuvre du Bouillon des pauvres, ce n'est point là du tout l'esprit de la Compagnie tel qu'on le voit se manifester partout ; c'est plutôt influence du fameux et féroce évêque d'Alet, Pavillon, qui n'aimait pas les Communautés : — « Les Communautés, disait-il, dégénèrent toujours, et ne conservent pas longtemps l'esprit de leur Institut... Vivons au jour le jour. Faisons le bien présent ; c'est tout ce que Dieu demande de nous. Abandonnons le reste à la Providence. » — Voir là-dessus article du P. Brucker, *Etudes,* 5 juin 1913. — Le livre de M. Auguste pose surtout des jalons, des pierres d'attente. Nous souhaitons que des découvertes nouvelles lui permettent de délimiter de façon plus précise ce que fut la Compagnie à Toulouse.

Un autre érudit toulousain, M. le comte Bégouen, vient de publier aussi *L'AA de Toulouse aux XVII[e] et XVIII[e] siècles d'après des documents inédits,* in-8 écu de 131 p., 2 f., Paris, Picard. Les documents exhumés sont intéressants à consulter ; mais M. le comte Bégouen n'a pas compris et ne pouvait pas comprendre la nature et la portée exacte de cette association cléricale et des associations similaires qui n'ont pas cessé de fleurir en nombre de Séminaires. Voir là-dessus la note que nous avons donnée en 1911, p. 1044.

travail de revision et a donné à ces pages une vie oratoire qui n'était pas dans les notes primitives. Toujours est-il que, trente ans plus tard, au fort de la querelle quiétiste, le Saint-Office condamna la traduction italienne et du *Chrétien intérieur* (Décret du 30 nov. 1689) et des *Œuvres spirituelles* (19 mars 1692). Bossuet reproduit ces deux Décrets, « afin qu'on voie ce qui s'est passé à Rome, dans l'affaire du quiétisme ». Il y aurait intérêt, note M. Souriau, « à rechercher dans les archives du Saint-Office le rapport de l'examinateur qui a motivé le Décret de condamnation ». Bossuet semble croire que Rome a voulu surtout arrêter un mouvement ; il écrit à Mme d'Albert (4 juin 1695) : — « Il est vrai que le livre du *Chrétien intérieur* a été noté par une censure de l'Inquisition à Rome. Je n'y ai encore rien trouvé de mauvais ; mais en général les nouveaux spirituels outrent beaucoup les matières, et semblent vouloir enchérir sur les Saints Pères, ce qui me fait beaucoup de peine. » Une édition approuvée du *Chrétien intérieur* a paru en 1867 (cf. une série intéressante de citations parallèles des deux éditions, de la condamnée et de l'approuvée, dans Souriau, p. 291-296).

Il y a eu aussi, après la mort de Bernières, de la part de quelques jeunes gens confrères de l'Ermitage, des excès de zèle anti-janséniste. Les jansénistes en ont mené grand tapage et fait des criailleries sans fin contre ce qu'ils ont appelé les « scandales » de Caen, de Falaise, d'Argentan, de Séez. Les jansénistes, qui ont été les plus grands écrivassiers du monde, en ont été aussi les plus grands menteurs. Ils sont inouïs ; nos journalistes d'aujourd'hui ne leur vont pas à la cheville ; et quand quelque érudit (comme M. Jovy) parvient à démêler la vérité sous le fatras de calomnies dont ils ont pensé la submerger, on reste stupéfait d'une habileté qui n'a d'égale que leur effronterie. M. Souriau réduit à la juste mesure les « scandales » susdits ; et s'il y a eu quelque excès, le zèle de ces jeunes gens était louable en son fond et ne s'était pas alarmé sans motif.

Ces Bernières étaient une famille de saints. Son père, sa mère, ses frères, ses sœurs ont voué leur vie aux bonnes œuvres, sa sœur bien-aimée surtout, Jourdaine, la fondatrice des Ursulines de Caen (en 1631, † 1670), qui fut longtemps maîtresse des novices : on ferait une charmante anthologie de ses aphorismes pittoresques :

Une religieuse doit avoir des ailes pour l'obéissance, toujours le pied en l'air, pour accomplir ce qui lui est ordonné.

(Prêtant une de ses novices à une religieuse qui a demandé de l'aide) : — Mettez-la à rôtir, à bouillir, à tout ce qu'il vous plaira.

La vraie religieuse doit être aveugle, sourde et muette.

Qu'avons-nous besoin de nous embarrasser du monde ? Il nous quitte plus volontiers que nous ne pensons. L'enceinte de nos murs doit suffire à notre béatitude.

Si nous voulions, mes chères filles, prendre la vertu d'une manière aussi aimable que le Saint-Esprit nous l'inspire, quel cœur pourrait lui résister, la voyant parée de toutes ses grâces ? Une civilité animée de piété, et une piété ornée de civilité, — ce qu'on appelle aujourd'hui politesse, qui aurait tout le fond de la vertu, et une vertu qui aurait tous les agréments de la politesse, — nous rendraient parfaitement propres et efficaces dans les fonctions de notre saint institut. Qui pourrait se défendre d'une vertu toujours riante, toujours caressante, gracieuse, toujours penchée vers le prochain pour ainsi dire ?...

— Ma chère Mère, lui dit un jour une sœur converse, quand on vous voit, on vous craint ; mais quand on vous parle, on vous aime.

O le charmant caractère, la belle âme, le bon, le grand cœur que celui d'une vraie religieuse ! Cœur innocent, noble, sublime, héroïque, tendre, ouvert, inaltérable, inépuisable, immuable, incorruptible, infini en quelque sorte !

Son frère Jean lui a inculqué son horreur du jansénisme. C'est elle qui refuse de laisser dire la messe dans son couvent au chanoine janséniste Du Four (de Rouen) : le chanoine s'entête, remue ciel et terre ; mais la religieuse tient bon, et déclare que « plutôt on verrait sa tête dans un plat que de la voir fléchir jamais où elle croirait que l'honneur de Dieu et l'intérêt de la religion seraient engagés. » — « Prenons garde sur toutes choses, dit-elle à ses sœurs, qu'il n'entre dans la maison aucun livre suspect en matière de doctrine. J'aimerais mieux voir dans le monastère la peste, qui n'attaquerait que le corps, qu'un mauvais livre, qui porte un poison mortel dans l'esprit. »

L'inscription qu'elle fit graver sur la cloche de son monastère :

Je commence à sonner en ce mois de juillet 1636, et à chaque coup que je ferai retentir, les religieuses Ursulines de ce monastère désirent autant aimer, honorer et bénir la divine Majesté que font les anges et les bienheureux dans le Paradis. Voilà ce que j'annonce de leur part, moi qui m'appelle Ursule.

IV. — Ce M. Souriau qui fait ainsi ses délices de se promener à travers les jardins mystiques, est un professeur d'Université, — d'une Université de l'Etat. Et l'on sait qu'ils sont nombreux à penser de la sorte, dans nos Universités. Nous avons cité déjà [1] le *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université*, fondé à Coutances par M. Lotte, professeur au Lycée de cette ville. M. Lotte, dès le début, dès sa première année (l'année dernière), groupa 18 professeurs de Facultés et 184 professeurs de Lycées : ils sont aujourd'hui 407. Et que d'autres, qui sont catholiques dans leur vie privée mais qui pour une raison ou pour une autre sont empêchés de s'associer à une manifestation qu'ils savent désagréable au grand-maître de l'Université, un Steeg ou un Barthou !

Et ils sont fervents. M. Lotte leur a proposé, l'an dernier, l'organisation de la Communion mensuelle les uns pour les autres ; et il a recueilli une adhésion presque unanime. Ne vous figurez pas leur petit *Bulletin* comme un entassement d'études

[1] *Ami*, p. 759 (à propos du livre retentissant d'Agathon, *Les Jeunes gens d'aujourd'hui*).

spéculatives et de dissertations abstruses : il s'agit bien de cela, dans une feuille qui doit être un trait d'union entre amis chrétiens ! On y fait large la part du cœur ; on y écrit volontiers sous forme d'élévations, de méditations, de soliloques ; on y épanche son âme, entre frères. Mais on y parle doctrine aussi, quand il le faut, et net. Ces professeurs, saturés d'idéologies, se sont établis du premier coup, comme Pasteur, dans la foi simple du paysan breton : — « La foi qu'on retrouve à notre âge, écrit M. Lotte, est une foi franche, une foi simple ; nous avons passé l'âge où l'on fait le malin ! » Nous sommes avec eux au catéchisme de Première Communion, dit gentiment M. Fr. Vincent, et non plus au Concile des cardinaux verts ! [1]

Ils sont apôtres ; ils font de la propagande ; ils ont toute la ferveur de prosélytisme d'une foi nouvelle. Car beaucoup d'entre eux sont des convertis. M. Lotte lui-même est un converti du matérialisme. Et quand ils ne s'imposent pas à l'imitation, ils s'imposent du moins au respect. Ce sont ces catholiques, hier décriés dans nos grandes Ecoles, qui aujourd'hui passent pour des hommes d'intellectualité supérieure. Ils ont la sympathie générale, et l'on tient leur doctrine pour un beau système cohérent qu'il est souhaitable de professer. Ceux mêmes qui n'entrent pas à l'église admirent la magnificence de l'édifice. Un de ces convertis qui semblait voué par ses origines à l'action antichrétienne écrivait *(Bulletin* du 20 mars) (à propos du dernier livre de M. Buisson, *La foi laïque) :*

> Pauvre M. Buisson ! Il a beau laïciser-laïciseras-tu, l'Eglise tient bon, l'Eglise du Syllabus, l'Eglise romaine, l'Eglise du pape de Rome. Et le plus fort, c'est qu'elle recrute maintenant ses défenseurs chez les fils mêmes des mécréants. Pauvre M. Buisson ! Il a eu les pères, il n'a plus les fils ! Il ne comprend pas, il ne peut pas comprendre... Je les connais les anticléricaux d'il y a trente ans : mon père en était un.

Et nos ennemis en rendent témoignage les premiers. M. Paul-Boncour, ex-ministre radical-socialiste, note mélancoliquement *(Radical* du 11 février 1913) :

> Ce sont les mêmes milieux, les milieux des écoles et des Universités, — où il y a dix ans on recrutait pour la démocratie et pour le socialisme, — qui, à l'heure actuelle, fournissent à l'Eglise et à la réaction leurs plus précieuses recrues. A ceux qui se souviennent de l'Ecole Normale du lendemain de l'Affaire et du prestige alors exercé par la pensée de Jaurès, je conseille de lire certaines réponses publiées par Agathon. Elles attestent qu'un tiers au moins des élèves sont aujourd'hui des catholiques pratiquants et militants, faisant leurs Pâques et inscrits à la Société de Saint-Vincent de Paul.
>
> ... Qu'on ne se méprenne pas sur la brutalité avec laquelle j'énonce ces faits... Tels quels, ils témoignent de la façon la plus nette qu'il ne s'agit pas là du retour à quelque « vague religiosité, » analogue à celle qui marqua certaines manifestations de l'idéalisme universitaire, à l'époque où M. de Vogüé nous révélait le roman russe, et où, prince de la jeunesse, Henry Bérenger écrivait ses volumes. Non. C'est à l'intégrité des disciplines catholiques que vont ces jeunes gens. Il semble même que dans le catholicisme ce soit la discipline et le dogme qui les séduise.

Un M. Jean Texcier (dans le journal de Hervé, *La Guerre sociale,* 28 janvier et 3 février) déplore que les socialistes de l'Ecole Normale, « bien moins nombreux que les *talas,* » soient par surcroît totalement dépourvus de zèle propagandiste (les *talas,* c'est un sobriquet, d'ailleurs assez inoffensif, donné à ceux qui vont *à la* messe). M. Texcier veut évidemment mal de mort à ces *talas ;* mais il ne peut s'empêcher de confesser leur existence et leur vitalité :

> Il n'y a pas bien longtemps, l'Ecole Normale était l'ardente demeure où vivaient en camaraderie joyeuse les jeunes démocrates et les jeunes socialistes... Aujourd'hui le spectacle a changé. Le cléricalisme, sous une forme nouvelle, a des représentants de plus en plus nombreux, et le militarisme patriotard s'est introduit tout à coup avec une déconcertante brutalité... Les *talas* sont tous affiliés à la conférence de Saint-Vincent de Paul et sont, chaque jour dominical, à tour de rôle, secrétaires de la conférence du quartier. Au début de l'année le parti *tala* affiche le traditionnel topo dans les couloirs de l'Ecole, à l'endroit pompeusement décoré du nom de *Forum.* Il est généralement ainsi conçu : « Les catholiques de l'Ecole Normale ont l'habitude d'adhérer à la conférence de Saint-Vincent de Paul ; en conséquence, les conscrits catholiques sont priés d'assister à la première réunion qui aura lieu... » — Voilà pour le recrutement du début de l'année. Une fois groupés, ils se réunissent régulièrement, organisent des discussions, intéressantes d'ailleurs, — car, après tout, ce ne sont pas des imbéciles, — et cherchent à coordonner leur action et leur propagande. Profondément convaincus, ils manifestent différemment leur dévouement à la cause du Seigneur. C'est ainsi que l'un d'eux, ayant fondé un patronage catholique, passait tous ses dimanches à faire jouer et à promener les enfants que les parents lui confiaient et dont il avait entrepris bénévolement l'éducation morale. *Quel merveilleux exemple pour nos camarades du parti !*

Un autre radical, M. Paul Brulat, écrivait l'an dernier, dans le radical *Evénement* (1er juin 1912):

> Depuis quelque temps nous assistons à un spectacle curieux : certains esprits prétendus d'élite, littérateurs et artistes... vont maintenant à l'église, retournent aux anciennes croyances, aux dogmes. Sont-ce là quelques exemples isolés ? Non, c'est un mouvement assez général que nous constatons dans le monde des Lettres, un état d'esprit qui gagne, se répand, se fait contagieux. Ces conversions religieuses d'écrivains, de

[1] Voir le charmant article de M. Francis Vincent, *Notre Jeunesse,* dans *Revue pratique d'Apologétique,* 15 juin 1913. — Autre article (qui s'occupe surtout des tendances de la poésie contemporaine) de M. Joseph Serre, *Chez les Jeunes,* dans *Université catholique,* 15 juin 1913. — Article peu sympathique, et plutôt railleur, de M. Faguet, *La Jeunesse miraculeuse,* dans *Revue des Deux Mondes* du 15 avril (M. Faguet peut railler : il est clair que sa jeunesse à lui n'eût pas enchanté les Agathon de cet âge lointain).

Et si l'on veut se faire de la jeunesse une image qui n'ait rien de miraculeux, si l'on veut se remémorer quelle affligeante idée on se fait de la jeunesse en milieux non chrétiens, on pourra lire la conférence de M. G. Rageot (prof. au lycée de Versailles) à la jeunesse féminine des *Annales,* publiée dans *Journal de l'Université des Annales,* 15 mars 1913, et dont voici le sommaire : « *La Jeunesse. La Déesse de la Jeunesse. Les Signes de la Jeunesse : l'Amour de la vie. Le temps du Bonheur et de l'Amour. La Timidité. Les Poètes printaniers : Lamartine, Musset, Victor Hugo.* » Et après cette interminable conférence, 15 lignes pour rappeler que « pour être complet (!), il aurait fallu... peindre la jeunesse sous son aspect que j'appellerai héroïque... Etre jeune, c'est aimer la vie, mais aussi être capable, pour un rien, de la jeter comme un gant ; c'est n'avoir point peur de la mort et savoir lui sourire. » Nous autres, ce n'est pas « pour un rien » que nous jetons notre vie ; et quand on se déclare prêt à la jeter pour un rien, c'est qu'on n'est pas prêt du tout à la jeter, ni pour rien, ni pour Dieu. — Franchement ce n'est pas gai ; et ce ne sont pas les longues citations d'Anatole France ni de Henri de Régnier qui ont pu égayer cette séance.

peintres, d'hommes d'art, sont plus nombreuses qu'on ne suppose.

Oui, « peintres et hommes d'art... » Car ce n'est pas la littérature seulement, c'est tout le monde des arts qui est en effort de renouvellement chrétien. Les « Catholiques des Beaux-Arts » se sont constitués en association corporative, sous la direction d'un jeune architecte de trente-cinq ans, M. Regnault ; et ils sont maintenant près d'un millier, des jeunes surtout. Sur les murs de leurs ateliers, ils affichent bravement les heures de Messe ou de Communion aux églises parisiennes ; et pendant la nuit du bal des Quat'z'Arts, on les voit s'assembler à Montmartre en adoration réparatrice. A leur tête on relèverait la plupart des grands noms de la peinture, de la sculpture, de la musique, de l'architecture : Injalbert, Forain, Jean-Paul Laurens, Luc Olivier-Merson, Tony-Robert Fleury, Daumet, Bernier, Pascal, Poilpot, Maurice Denis, Desvallières, Pessart, Marqueste, Redon, Hulot, Théodore Dubois, Widor, Vincent d'Indy... L'association vivait prospère et silencieuse, quand l'hiver dernier elle a été présentée au grand public par René Bazin, qui leur a adressé une allocution vibrante, au dessert de leur L[e] dîner fraternel *(Echo de Paris,* 12 janvier 1913) :

Vous vous nommez *Catholiques des Beaux-Arts*. Titre magnifique ! il exprime le meilleur de l'âme : sa foi religieuse, et avec elle son plus bel amour, l'art, qui est du voisinage de Dieu et en prend sa lumière. Sans doute, au siècle passé, le XIX[e], on a vu de grands artistes catholiques. Mais un mouvement d'ensemble et de *jeunesse,* une assemblée liée par une grande espérance commune, toute une fraternité d'ouvriers de l'œuvre attendue, nécessaire et prochaine, voilà qui est nouveau. Vous êtes des précurseurs, de jeunes chefs de file. Bien d'autres hommes s'engageront après vous dans la voie où vous êtes. Et déjà nos adversaires ont le sentiment de ce renouveau qu'ils n'ont point appelé de leurs vœux. Dans ce pays qu'on a tout fait pour abêtir et pour salir, un miracle, — est-ce que tous les printemps n'en sont pas un ? — a préparé une élite puissante, décidée, enthousiaste, de catholiques, de quoi revivifier toute la France... [1]

V. — Le *Correspondant* du 10 mai a publié une étude aussi attachante qu'édifiante sur Contardo Ferrini, « un Ozanam italien contemporain » ; et ce *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université* dont nous venons de parler, donnait à son tour (n° du 10 juillet) quelques fragments des *Scritti religiosi* de Ferrini (Préparation à la Sainte Communion).

Comme Ozanam, Ferrini fut professeur d'Université ; comme Ozanam, il mourut jeune (à quarante-trois ans ; Ozanam à quarante) ; et comme Ozanam, il donna à un degré éclatant l'exemple des vertus chrétiennes, surtout de l'humilité et de la charité envers ses frères. Pour Ozanam, ce n'est que depuis quelques années (donc plus d'un demi-siècle après sa mort, survenue en 1853) que l'on s'occupe de promouvoir un procès de béatification (voir *Ami* 1912, p. 471) ; — tandis que pour Ferrini, † 1902, c'est presque au lendemain même de sa mort que des pétitions en vue de la béatification sont parvenues au Saint-Père, qui en mai 1909 déclara devant un pèlerinage Piémontais « qu'il serait très heureux de proposer pour modèle de sainteté un professeur d'Université » ; et depuis 1910, le tribunal ecclésiastique chargé d'instruire le procès est régulièrement constitué.

Contardo Ferrini était né à Milan, le 4 avril 1859, d'une famille profondément chrétienne : son père, fils et petit-fils de médecin et de pharmacien, était professeur de physique à l'Institut polytechnique ; sa mère, née Buccellati, était la sœur de l'abbé Antonio Buccellati, professeur de droit pénal à l'Université de Pavie : elle mourut, peu après son fils, d'une maladie contractée au chevet d'une malade qu'elle assistait à titre de membre de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul [1].

[1] M. André Beaunier intitulait une de ses dernières Revues littéraires (à la *Revue des Deux Mondes,* 1[er] sept.) *Un Groupe ;* et sous ce titre il « groupait » quatre jeunes écrivains qui ne se connaissent peut-être pas les uns les autres et qui n'ont donc pas eu l'idée de se grouper (sauf deux d'entre eux), mais qui n'en représentent que plus significativement l'état d'âme de la nouvelle génération :

« Il y a, dans la nouvelle génération française, — et dans le groupe que j'étudie, — un trait qui la distingue des générations précédentes : elle ne peut pas souffrir l'incertitude. Nous l'avons soufferte, assez facilement ; le scepticisme ne nous attristait pas beaucoup. Mais notre scepticisme est aujourd'hui bien démodé. La nouvelle génération française réclame un dogmatisme avec autant de zèle que nous en mettions à ne pas conclure précipitamment et, mon Dieu, à ne pas conclure. »

Ces quatre écrivains sont : François Mauriac, *L'Enfant chargé de chaînes* (Paris, B. Grasset), dont nous avons parlé par ailleurs *(Ami,* p. 954) ;

Ernest Psichari, *L'Appel des armes* (Paris, Oudin), (dont nous avons dit un mot aussi à propos de la *Laure* de M. Clermont), roman de foi militaire et de foi religieuse : l'armée, note M. Psichari, a, comme l'Eglise, ses modernistes : or le « modernisme est la grande épreuve de l'Eglise ; c'est aussi l'épreuve de l'armée » ; les modernistes de l'armée considèrent, les malheureux, que tout évolue et que l'armée est dans l'alternative « de mourir ou d'acquérir le sens des réalités modernes » ; ils voudraient nous faire une armée humanitaire, philosophe et pacifiste ! Et qu'est-ce qu'une telle armée ? A proprement parler, ce n'est rien (M. Psichari est le petit-fils de Renan ; et, pas plus que son grand-père, ce ne sont ses parents, divorcés il y a quelques mois, qui l'ont amené à la foi et à la pratique chrétiennes) ;

Jean Variot, *Les hasards de la guerre* (Paris, Crès), récit militaire, de souffle tout cornélien : du lit où il souffre en attendant l'agonie, à l'hôpital de Casablanca, le héros du livre écrit : — « J'ai été bien heureux pendant les derniers temps de ma vie ! »

Et surtout enfin l'admirable œuvre de M. Robert Vallery-Radot, *L'Homme de désir* (Paris, Plon), récit de vocation ecclésiastique et de mystique chrétienne, né (dit l'auteur dans sa dédicace à Mauriac) « d'une de nos causeries interminables, où, las des fastidieuses physiologies du roman contemporain, nous rêvions d'une œuvre qui tentât de chanter l'amour véritable dans sa mystérieuse et terrible réalité, l'amour dont parle Dante, qui meut les sphères et les nues ; l'amour qui faisait balbutier à Pascal : *Certitude. Certitude, Sentiment. Joie. Paix ;* celui enfin qu'ont vécu les Saints dont nous sommes les participants très indignes » : l'amour de Dieu : — le héros du livre est un prêtre, qui nous expose comment il a renoncé à tous ses désirs pour n'être plus qu'un vicaire dans une paroisse du faubourg ; comment il les a épurés, transformés et glorifiés dans leur total substantiel, qui est l'amour divin ; comment il leur a donné toute la possession à laquelle les désirs ne savent pas qu'ils prétendent et qui seule les satisfait, la possession de Dieu... Tout ce que la critique laïque a trouvé à reprocher à ce livre magnifique, c'est que ce n'est pas un roman. Evidemment ! — « Délivrons-nous, s'écrie son héros, délivrons-nous de l'art même, si l'art doit nous cacher Dieu ! »

On sera heureux de retrouver cette étude de M. Beaunier dans le volume de critique où il vient de réunir sa première série de Revues littéraires données à la *Revue des Deux Mondes* (avec quelques notices publiées en d'autres périodiques) : *Les Idées et les Hommes,* in-12 de 370 p., 3 f. 50, Paris, Plon (les devoirs de la critique ; les tribulations du réalisme ; le testament d'une époque française ; Flaubert ; un moraliste ; le roman et l'histoire ; le roman des institutrices ; P. Thureau-Dangin ; G. Monod ; etc.) — La plupart de ces études ont été signalées ici déjà cette année ou l'an dernier, quand elles ont paru. Sur l'œuvre antérieure de M. Beaunier, voir *Ami* 1912, p. 939-942.

[1] Ces Buccellati étaient d'origine espagnole, famille noble probablement venue en Italie au temps de la domination espagnole en Lombardie, établie d'abord à Broni (province de Plaisance), où est conservé le corps de S. Contardo et où ce nom de baptême est assez fréquent.

Après de brillantes études dans une école privée, puis au lycée Beccaria, il s'inscrit comme étudiant en droit à l'Université de Pavie en 1876. Il y passe quatre ans, modèle étonnant de travail (il trouve moyen d'acquérir non seulement une compétence exceptionnelle dans tous les domaines du droit, mais, de plus, d'apprendre en perfection les principales langues modernes, français, anglais, allemand, espagnol, et aussi, par dévotion pour la Bible, l'hébreu et le syriaque) ; modèle surtout de pureté angélique, et déjà d'une vie chrétienne intense qui se révélait par de longues stations à l'église, dans un si profond recueillement qu'il ne s'apercevait aucunement de ce qui se passait autour de lui.

En 1880, il soutient sa thèse de doctorat : *Quid conferat ad juris criminalis historiam Homericorum Hesiodicorumque poematum studium,* puis obtient, au concours, une bourse de séjour à l'étranger pour deux ans. Il va les passer à Berlin, où il a pour maîtres en même temps que pour amis Mommsen, Moritz Voigt (qui lui dédie son *Histoire du droit romain),* Dernburg, surtout Zacharias von Lingenthal, qui, devenu aveugle, lui fera don de tous ses manuscrits inachevés. A Berlin aussi il s'initie au mouvement catholique de résistance au Kulturkampf, et fait la connaissance de Windthorst et des principaux chefs du Centre. Rentré en Italie dans l'été de 1882, il va l'année suivante passer un mois à Paris, trois mois à Rome, et quelque temps à Florence, occupé surtout à travailler dans les bibliothèques.

En novembre 1883, la Faculté de Droit de Pavie, où trois ans plus tôt il était simple étudiant, l'appelle à elle en qualité de chargé de cours ; et il y traite successivement l'histoire du droit pénal et l'exégèse des sources du droit romain. Quelques années ensuite aux Universités de Messine et de Modène, jusqu'à ce qu'en 1894 un vote unanime des professeurs de l'Université de Pavie le ramène à cette ville où il enseignera désormais jusqu'à sa mort, tout en élisant domicile habituel chez ses parents à Milan.

Il se donna tout à son enseignement. Il accepta en 1895 et conserva quatre ans le mandat de conseiller municipal de Milan ; mais la politique l'intéressa peu. Il eût souhaité une solution de la question romaine qui permît aux catholiques de s'organiser politiquement comme il les avait vus faire en Allemagne ; mais avant tout il faisait passer la fidélité aux directions du Saint-Siège. Il était heureux de l'unité italienne, tout en déplorant profondément l'esprit qui en inspira presque tous les artisans. Lors de l'érection du monument de Victor-Emmanuel à Milan en 1896, il prit part à la cérémonie, mais après avoir envoyé aux journaux locaux, de concert avec plusieurs de ses collègues catholiques, un communiqué faisant les réserves nécessaires.

Son œuvre imprimée est considérable : 1884-1897, édition de la Paraphrase grecque des *Institutes* attribuée à Théophile, avec commentaires critiques ; — 1885, *Histoire des sources du droit romain ;* — 1890 et 1900, *Sources des Institutes de Justinien,* travail qui dans son ensemble, dit un juriste italien, constitue « une définitive conquête de la science » ; — dans la collection des Manuels Hœpli, un *Digeste,* un *Droit pénal romain,* un *Manuel des Pandectes ;* — éditions critiques des vieux textes syriaques ; — son « œuvre maîtresse », édition du VII^e^ livre des *Basiliques* qu'il traduisit en latin sur un palimpseste grec du x^e^ siècle découvert à l'Ambrosienne par un savant ecclésiastique italien, Giovanni Mercati ; etc. Il avait en vue un grand ouvrage traitant de l'influence du christianisme sur le droit romain ; mais la mort ne lui laissa pas le temps de l'entreprendre.

Travaux d'une érudition digne des grands génies de la Renaissance, nous dit-on, mais dont le caractère très spécial explique que le nom de Ferrini n'ait pas, de son vivant, dépassé le cercle de ses pairs. Le public l'ignorait presque : si bien que Mommsen, de passage à Milan, et n'y pouvant nulle part obtenir de renseignements sur l'illustre professeur, s'écriait : — « Pauvres Italiens, qui ne connaissez pas vos gloires [1] ! »

Et ce n'est pas Ferrini qui eût fait quoi que ce soit pour répandre le bruit de sa gloire.

La caractéristique de cette âme d'élite, ce fut l'humilité, — une humilité qui, comme toute vraie humilité, s'ignorait : il écrit (25 juin 1881) : « Dans mon cœur je trouve un terrible orgueil ; je ne le sens porté qu'à la vanité. De là l'égoïsme dans les relations avec Dieu et le prochain ; de là le dégoût du sacrifice et de l'abnégation... » ; — une humilité qui a fait l'admiration de ceux qui l'ont approché : « Jamais il ne parlait de lui ni de ses études, écrit Mgr Crnaggia ; jamais il n'employait de ces expressions qui sont faites pour témoigner d'un esprit profond et d'une science variée... Le silence de Ferrini suffirait à lui seul pour l'immortaliser au point de vue chrétien. » L'humilité, pour lui comme pour tous les maîtres de la vie spirituelle, est « la vérité, rien que la vérité, donc l'unique dignité de la vie », donc la source des grandes espérances : — « Justement parce que je ne suis rien, Dieu peut faire de moi de grandes choses,... et il le fera certainement si en attendant il nous y prépare par la douleur. » Mais jamais de présomption : — « Le soleil qui demain se lèvera sur l'horizon pourrait nous trouver changés. » S'exercer donc toujours au recueillement, à la vie cachée : — « J'ai besoin qu'à la solennité ineffable du mystère chrétien qui, par bonheur, pénètre de plus en plus profondément mon âme, réponde mieux le recueillement de l'esprit et l'élan du cœur ». — « Pratique du samedi après la Pentecôte, écrit-il dans ses notes de 1881 : conserver le silence... — Jeudi 16 juin : recueillement intérieur ; fréquentes communions spirituelles. — Jeudi dans

[1] Ferrini n'avait encore que vingt-trois ans et venait à peine de quitter l'Université de Berlin, quand Mommsen proféra cette prophétie flatteuse :
« Le xx^e^ siècle, pour les études juridiques, sera le siècle de Ferrini » (cité dans *Bulletin d'Informations religieuses et sociales,* 12 juillet 1911, p. 9-11).

l'octave du *Corpus Domini :* me préparer par une visite spéciale au Saint-Sacrement et le recueillement à la fête du Sacré-Cœur. — 27 juin : érection de l'oratoire intérieur... »

Vie cachée qui, comme tout ce qui est de Dieu, s'épanouit en charité. Charité matérielle : visite assidue des pauvres, secours aux étudiants pauvres (encore que sa fortune personnelle fût des plus modestes). Charité spirituelle surtout : souci d'édifier, de porter toujours le parfum du Christ :

La charité pour le bien moral des autres sera mon premier soin ; et, pour cela, je dois me rendre humble et affable... J'enseignerai avec zèle et patience, m'efforçant d'être utile aux âmes...

Et toi, ô mon Père, glorifie ton Fils. Glorifie-moi, Seigneur, dans ta charité. Que je porte sans cesse dans le monde le parfum du Christ ;... que de mon cœur jaillisse une charité irrésistible qui souhaiterait de se répandre sur la dernière des créatures !

Combien il importe de faire comprendre aux méchants que nous ne les méprisons pas, que nous ne nous estimons pas meilleurs qu'eux, et de leur faire entrevoir par une charité assidue que nous espérons de les avoir avec nous un jour !... Que serait-il advenu de nous si nous avions reçu en partage une autre famille, d'autres amis, une autre éducation ?...

La mansuétude, la douceur, l'amabilité envers tous fait partie intégrante de nos devoirs. Là est contenu tout un apostolat. Au méchant la joie ineffable du cœur chrétien ne peut pas rester indifférente ; au bon elle produit un effet certain. Sainte hilarité, qui êtes un acte de foi en de grandes promesses, complaisance cordiale et empressée, que vous êtes féconde pour le bien ! Regardons le Christ au milieu des enfants, pensons à ces paraboles : le Bon Pasteur, l'ami, la drachme...

Marie apprit plus qu'aucune créature à l'école ineffable de ce Cœur dont elle est à bon droit souveraine. Recourons à elle pour obtenir autant qu'il nous est nécessaire de l'imiter et d'imiter Jésus. Pensons à l'amabilité, à la charité, au recueillement de Marie.

Ame de prière :

Je ne saurais concevoir une vie sans prière... Se réveiller le matin sans rencontrer le sourire de Dieu, incliner le soir la tête sans que ce soit sur la poitrine du Christ : une telle vie devrait ressembler à une nuit ténébreuse...

Dans la prière seule je puise la force et la dignité ; si mes travaux ont abouti à quelque chose, je le dois aux bénédictions de la prière... A qui me reprocherait de gaspiller mon temps, je répondrais que, grâce à l'efficacité consolatrice de la prière, je n'en perds pas dans les théâtres, dans les cafés, dans les mille inutilités d'une vie dissipée ; que la prière me fait aimer le recueillement, la solitude et le travail ; je répondrais que si chacun priait, et priait comme il faut, non seulement les conditions sociales, mais encore les conditions matérielles de l'humanité changeraient à leur grand avantage.

Dévotion à l'Eucharistie : dès sa prime jeunesse il prit l'habitude d'assister à la messe chaque jour. Il faisait, au début, la communion hebdomadaire, puis, vers 1890 (lors de sa nomination à l'Université de Modène), quotidienne. C'est à l'Eucharistie qu'il donne le meilleur de ses méditations, dans les écrits que l'on a recueillis de lui après sa mort [1]. C'est à l'Eucharistie qu'il demande le secret de la résignation, de la joie, de l'amour du sacrifice :

Descends en moi, Prêtre divin, et offre dans mon cœur l'holocauste de ma volonté. Que l'ardeur de ma charité monte vers le Seigneur comme le parfum solitaire du lys de la vallée, et que l'offrande de moi-même à l'aurore de ma jeunesse soit un sacrifice matinal au Très Haut...

Fais-moi comprendre combien sont heureux ceux qui pleurent... Le jour paraîtra où tu essuieras toute larme à nos yeux. Mais dès aujourd'hui, ô mon Dieu, je te confierai chacune de nos douleurs et Tu me consoleras. Tu me rempliras d'une allégresse céleste, car Tu es le Dieu qui réjouit ma jeunesse. Je te dirai les peines de la vie, les luttes contre moi-même et contre le monde, les troubles soudains du cœur, le spectacle de tant de mal même en des âmes chères, la pensée de mes lâchetés et de mes fautes innombrables ! Et Tu me pardonneras, Tu m'embrasseras et nul ne pourra m'enlever Ta joie...

Nous avons le devoir d'exulter... La gaieté de notre cœur est un droit de Dieu.

... Je désirerais (dites-vous) autre chose... Que fera le Christ d'une âme troublée par la tristesse, pleine de mélancolie ?... Et puis les épines de mon jardin ne viennent point d'une main étrangère, comme celles qui couronnèrent son front auguste ; elles sont le fruit d'un terrain stérile, glacé l'hiver, brûlant l'été...

Le Christ commémora ses douleurs en un festin d'où est née notre allégresse. Comme prix de son Agonie au Jardin des Olives, de ses amertumes et de sa désolation, il nous envoya le Consolateur pour nous réconforter et nous remplir de joie ; comme prix du baiser perfide, du lâche abandon, du reniement sacrilège, il nous donne son amitié et un autre ami dans le Paraclet ; il nous donne enfin la tendresse de sa mère. Quel argument de méditation où je pense que je dois imiter Jésus !

Celui qui a pleuré, qui a senti l'infortune courber sa tête et l'angoisse étreindre son cœur, celui-là pourra rendre témoignage qu'il doit à ces heures solitaires et inconsolées, à ces moments d'inénarrable désolation, toute ou presque toute sa vie morale... Dieu, qui n'avait rien à envier à l'homme, lui a envié la douleur...

Il trouvait Dieu partout, partout la joie de Dieu. Il a écrit un beau chapitre *De la capacité objective des créatures de nous élever à Dieu ;* il aimait la nature, « ce livre merveilleux dont aucune œuvre philosophique n'approchera jamais ; » il aimait l'art, et, dans ses visites aux musées, se sentit plus d'une fois « amené par la contemplation d'un chef-d'œuvre à un ineffable embrassement de Jésus. » Il était alpiniste fervent, et voulait que l'alpinisme jouât son rôle dans l'éducation de la jeunesse :

Le sentiment de la nature, écrit-il, devrait avoir une très grande part dans notre éducation... Donnez-moi cet enfant qui grandit attaché comme le lierre aux vêtements maternels, privé d'individualité et d'initiative, plein de lâches frayeurs en attendant de devenir un plus lâche libertin, — donnez-moi cet enfant, que je le conduise à travers nos Alpes. Qu'il apprenne à vaincre, dans les obstacles que la nature lui opposera, les futures difficultés de la vie ; à jouir du soleil levant contemplé de la crête d'un mont, du soleil couchant incendiant les vastes glaciers, du clair de lune se jouant sur les vallées désertes. Qu'il cueille la fleur qui pousse au bord des neiges éternelles et qu'il exulte au spectacle du sourire des cieux sur les gouffres des monts ! Cet enfant en reviendra homme et sa conscience morale n'y aura point perdu...

[1] *Scritti religiosi,* petit volume colligé par M. Pellegrini (curé à Milan et postulateur du procès de béatification) et fait de notes intimes ou de lettres à des amis, — notes et lettres qui sont pour la plupart de la jeunesse de Ferrini.

Qu'il est beau, à la cime déserte d'un mont, de sentir en quelque sorte la solennelle approche de Dieu, et de contempler dans la sévérité d'une nature sauvage son sourire éternellement jeune !

C'est au sommet des monts que Dieu devait lui faire sentir en effet l'approche du grand jour. Il était très fatigué, depuis plus d'un an déjà ; le surmenage intellectuel avait ébranlé sa santé. En juillet 1902, il vient s'installer à Suna (près Pallanza, au bord du Lac Majeur). En septembre, se croyant remis, il fait l'ascension du Mont-Rose, en redescend fatigué : le 5 octobre, un violent accès de fièvre typhoïde lui enlève subitement la connaissance. Dans son délire on l'entend murmurer, quand la cloche d'un embarcadère voisin annonce l'arrivée d'un bateau : — « Allons, allons à la sainte messe. » Un moment de lucidité lui permet de recevoir avec une admirable ferveur les derniers sacrements ; et il meurt le 17 octobre, à quarante-trois ans [1].

Le postulateur de sa cause, M. Pellegrini, a exprimé d'un trait lapidaire la beauté de cette vie : — « En Ferrini rien ne paraissait extraordinaire et tout était parfait. »

VI. — Ce problème auquel Ferrini voulait appliquer son génie, — le problème de l'influence du christianisme sur le droit romain, — il est très à l'ordre du jour.

Notre Ozanam, sur ce point comme sur tant d'autres, avait été déjà un précurseur (voir le chapitre que lui a consacré M. Calippe dans ses *Tendances sociales des catholiques libéraux*, Paris, Bloud, 1911 : *Ami* 1911, p. 1099) : jetant un regard lumineux sur la physionomie générale du Droit romain, il relève sur cette physionomie les premières expressions de l'esprit chrétien.

Après Ozanam, le célèbre jurisconsulte Troplong (président du Sénat sous le Second Empire), dans son volume *L'Influence du Christianisme sur le droit civil des Romains,* montre que les doctrines chrétiennes ont nettement transformé les idées juridiques de la vieille Rome : thèse bien traitée, mais en gros : ce n'est qu'une esquisse : l'auteur est venu trop tôt, à une époque où la critique du droit romain n'avait pas encore fait tous les progrès voulus.

Puis, réaction : l' « école historique » enseigne couramment que le droit romain n'a jamais été affecté de façon notable par le christianisme, que l'influence chrétienne ne s'est fait juridiquement sentir que plus tard, dans la société du Moyen Age : au nom de la science et de la critique, on proclame vaine la recherche des traces chrétiennes sur la route du droit romain.

Entre temps cependant, d'excellentes pages (d'Albert de Broglie, de Paul Allard, de Godefroid Kurth, de Claudio Jannet, de Brunetière) venaient à leur tour réagir contre ces préjugés habillés de prétentions critiques.

Mais c'est surtout en Italie que trois savants professeurs, Ferrini, Carusi (de l'Université royale de Rome), Riccobono (de l'Université de Palerme), ont protesté contre la théorie de la pseudo-critique : 1° *à priori* d'abord, au nom de la simple vraisemblance : le christianisme avait compénétré la société romaine, même avant de la convertir officiellement ; or, dit Riccobono, le Droit ne peut pas plus se séparer de la vie et des grandes forces sociales d'une époque « qu'on ne peut séparer les ondes sonores de l'air qui les propage » ; — puis 2° et surtout, au nom de l'histoire.

Ici, en histoire, il y a lieu de distinguer trois grandes étapes de l'influence chrétienne :

I^re^ étape, jusqu'à la fin du III^e^ siècle : *période de fermentation des idées nouvelles dans la société romaine.* L'influence du christianisme, au cours de ces trois siècles, n'a pu être qu'indirecte ; mais elle est indubitable cependant. Avant l'Edit de Milan, le chiffre des chrétiens n'a guère dépassé une moyenne de 10 °/₀ de la population de l'Empire ; mais c'était une minorité d'élite, le levain qui fait fermenter la pâte : grâce à elle, le christianisme était pour ainsi dire latent dans toute l'épaisseur des différentes couches de la société romaine. Et si les jurisconsultes du III^e^ siècle professent, en fait de justice et d'équité, des idées plus pures que ne faisaient leurs devanciers, comment croire que les chrétiens n'y étaient pour rien, eux par qui ces idées étaient professées ouvertement depuis deux siècles ?... Un confirmatur de cette vérité, c'est que plus tard, pendant la réaction païenne qui marqua le règne de Julien l'Apostat, le progrès du Droit naturel et de l'équité subit un temps d'arrêt ;

II^e^ étape : du commencement du IV^e^ siècle au milieu du V^e^ : le christianisme, devenu religion officielle, exerce une influence directe sur la civilisation romaine : le Code Théodosien, promulgué en 438 par Théodose II d'Orient et Valentinien III d'Occident, représente les résultats juridiques obtenus au cours de cette période ;

III^e^ étape : du Code Théodosien aux grandes codifications de Justinien au VI^e^ siècle : période d'influence définitivement conquérante : le Digeste (dont l'édition grecque porte le nom de Pandectes), publié en 533, peut être regardé comme une vaste interpolation chrétienne de la tradition juridique classique, « le fruit mûr d'une longue élaboration qui, pendant le cours des IV^e^ et V^e^ siècles, a fait pénétrer dans le Droit de nouveaux courants d'idées [1]. »

[1] Il n'avait jamais voulu songer au mariage. A l'un de ses meilleurs amis, à celui qui sera le principal initiateur de son procès de béatification, au professeur Olivi (de l'Université de Modène), qui s'en étonnait, il répondit simplement par ce mot de l'Evangile que son confesseur lui avait appliqué : *In domo Patris mei mansiones multæ sunt.* Une dame qui l'eût grandement désiré pour gendre insista un jour tellement pour qu'il accompagnât ses deux filles dans une promenade, qu'il ne crut pas devoir refuser : au retour, elle va joyeuse à sa rencontre, et lui demande : — « Eh bien ! *professore,* laquelle de mes deux filles vous plaît le mieux ? — La troisième, » répond doucement Ferrini.

[1] Voir une conférence et un article de M. Ch. Boucaud, prof. de Droit Romain à la Faculté libre de Droit de Lyon, dans *Université catholique,* mai et novembre 1912.

Jusqu'à quel point la législation de Justinien témoigne d'une révolution profonde dans les principes directeurs du droit civil, et ce qu'ont été dans cette œuvre les infiltrations chrétiennes, — ce n'est qu'aujourd'hui qu'on peut s'en rendre un compte complet, grâce aux progrès que les romanistes ont réalisés dans l'étude exégétique des interpolations.

Ces progrès ont mis en lumière en effet, dans les passages attribués aux grands jurisconsultes du IIIe siècle, des stratifications ou des couches diverses qui, à l'instar des couches géologiques, révèlent de profondes différences entre les mentalités et les institutions juridiques des deux époques :

Le Droit de Justinien, dit M. Boucaud, témoigne, sur des points fondamentaux, de principes entièrement nouveaux, qui ont conduit à des solutions opposées à celles qu'aurait dû amener l'évolution naturelle du Droit romain classique. Ces principes nouveaux sont d'ailleurs très reconnaissables dans les enseignements des Pères de l'Eglise.

Justinien... ne s'est donc pas borné à un travail presque mécanique de compilation ; vraiment législateur, au grand sens du mot, il a voulu souffler un esprit nouveau à son œuvre, qu'il considère orgueilleusement comme une création originale. La doctrine chrétienne, qui avait propagé une nouvelle notion de la vie et un nouvel idéal social, inspirait au législateur de nouveaux motifs pour le règlement des intérêts. C'est ainsi que, dans les codifications de Justinien, se dessine la tendance à prendre en considération le bien et l'avantage d'autrui, à protéger les faibles, à faire preuve de douceur et de piété. C'est par des procédés très simples que se fait jour l'esprit nouveau de la législation : Justinien retouche légèrement les textes traditionnels qu'il compile, soit en tranchant une controverse, soit en corrigeant une solution, soit en ajoutant simplement aux modèles classiques de petites phrases telles que : *mais il est mieux... il est préférable... plus bienveillant... plus doux... plus juste... plus sûr... plus humain... plus commode... plus équitable...*, qui n'ont l'air de rien, mais qui témoignent discrètement d'une révolution morale. Il y a souvent ainsi un vif contraste entre la doctrine exposée dans le texte traditionnel des jurisconsultes classiques, et les décisions nouvelles qui lui sont superposées. Justinien a greffé de Christianisme le vieil arbre du Droit Romain.

Or, le fruit de ce pieux greffage, la grande idée nouvelle que le Droit Romain, parvenu sous Justinien à l'automne de sa longue évolution, doit à l'influence du christianisme, c'est l'idée d'humanité.

La jurisprudence classique, malgré sa perfection technique, manquait d'humanité : — « Le Droit Romain de la période classique, modifié par la jurisprudence des Antonins, est beau comme le Colisée : c'est un monument admirable, mais on y jette les hommes aux lions, » écrivait Ozanam (*Civilisation au Ve siècle*, ch. VI). Au contraire, dans le Droit de Justinien, l'équité s'élargit jusqu'à comprendre toutes les formes de l'idéal et du sentiment chrétiens.

L'équité des jurisconsultes classiques était surtout réaliste. Elle visait à satisfaire les besoins de la vie telle qu'on la vivait ; elle prenait son parti de l'état actuel de la société. — Bien différente est l'équité justinienne. Celle-ci est souvent synonyme d'humanité, de piété, de bénignité ; elle se propose de porter la paix dans le monde, d'y augmenter le bonheur, d'améliorer les hommes par l'exercice des vertus évangéliques. A la nature des choses telles qu'elles sont, s'ajoute désormais, comme un concept plus sublime, l'idée de la fraternité essentielle et commune à tous les membres de la famille humaine. Le mot *humanité* ne signifie plus simplement, comme à l'époque classique, ce qui est conforme à la nature humaine ; il prend un sens plus précis, ainsi défini par S. Ambroise : l'humanité est une vertu d'espèce et de famille qui porte l'homme à secourir son semblable[1].

Ainsi se trouve sapé par la base le Droit classique, qui reposait sur l'indépendance de chacun par rapport à chacun dans la sphère du Droit privé. Ainsi croule l'individualisme juridique, qui était le pilier du Droit classique. L'idée de charité s'infiltre dans la jurisprudence ; l'assistance dans l'adversité, le devoir de soulager la douleur devient un motif juridique, que le législateur met continuellement et spontanément en mouvement. La notion de l'intérêt général ou du bien commun agrandit les perspectives trop restreintes du Droit privé. Et tandis que les jurisconsultes classiques, du moins en droit civil, n'invoquaient que rarement les motifs d'humanité ou d'équité, et seulement à titre d'expédients commodes pour se dispenser d'explication plus juridique et plus technique, Constantin au contraire pose ce principe nouveau : — « Nous avons décidé qu'en toutes choses il faut prendre en considération la justice et l'équité, plutôt que le droit strict. »

Ainsi, dit M. Boucaud, la grande idée chrétienne qui, commençant à bouillir dans la vieille machine romaine, a mis en branle tout le train de la civilisation moderne, c'est l'idée sociale d'humanité et d'égalité. Avant que cette idée ait pénétré la mentalité juridique, au temps de la Rome antique, « les revendications des classes laborieuses n'auraient pas pu surgir, » comme l'a remarqué le grand romaniste allemand Ihering (dans *Histoire du Développement du Droit Romain*, trad. Meulenaere, p. 22), parce que ces classes n'avaient pas conçu l'idée que la société eût le devoir de les secourir. Le Christianisme ouvrit l'ère du progrès social. Comme l'observe le célèbre juriste

[1] Voir là-dessus les *Institutiones divinæ* de Lactance. — Lactance était né païen, probablement en Afrique, vers la fin du IIIe siècle. Il se convertit au christianisme en 303, devint précepteur de Crispus (fils de Constantin), et mourut probablement à Trèves vers 340. C'était un jurisconsulte éminent. Il a donné à son principal ouvrage (paru en 308 à Trèves et dédié à Constantin) ce titre juridique d'*Institutiones divinæ*, pour marquer qu'il se propose d'y résumer la substance du Christianisme, de même que les Institutes des jurisconsultes romains se proposaient de résumer la substance du droit civil. C'est dans ses livres V et VI (l'ouvrage est en sept livres) qu'il dessine les linéaments d'une législation sociale inspirée de l'Evangile. — Or, dit Carusi, le mot équité, chez Lactance, n'a plus le sens purement *formel* qu'il avait dans la jurisprudence ; il prend un sens nouveau et *substantiel* :

« Le sens fondamental est toujours l'égalité, comme l'indique l'étymologie même du mot ; mais cette égalité est désormais entendue en un sens plus profond, du point de vue social : c'est l'égalité, non seulement dans le traitement juridique, mais dans la condition et la considération des personnes. » — En un mot, il s'agit d'égalité sociale, et non plus seulement d'égalité strictement juridique.

Sur la première ébauche de christianisation du droit sous Constantin, voir *Ami* 1913, p. 715.

anglais Sumner-Mayne (*L'Ancien Droit*, trad. Courcelle-Seneuil, ch. IV, p. 71), la tendance à chercher des types de perfection dans l'avenir et non dans le présent a été introduite dans le monde par le Christianisme. L'ancienne littérature ne comporte que peu ou point d'expressions qui indiquent la croyance à un progrès de la société vers le mieux.

De cette réforme générale de la mentalité juridique devaient découler une série d'applications particulières :

1o *Notion nouvelle du droit et de l'abus du droit :* le *jus utendi et abutendi* n'existe plus désormais ; périmé est l'axiome classique : *qui suo jure utitur neminem lædit :* l'exercice d'un droit a pour limite désormais l'attention que l'on doit charitablement à l'intérêt d'autrui (Justinien par exemple, en 531, défend au propriétaire de construire chez lui un mur ou de faire chez lui des ouvrages qui empêchent le vent de souffler sur l'aire à blé du voisin et rendent ainsi malaisée la séparation de la paille et du grain) ;

2o *Notion nouvelle de la souveraineté: princeps legibus solutus est,* proclamait l'ancien Droit. Au contraire, le Code Théodosien en 429 : « Il est de la dignité de celui qui règne de se confesser sujet des lois » ; et les empereurs Léon et Anthemius : « Un bon prince ne se croit permis que ce qui est permis aux particuliers » : tout ceci, écho des Pères qui ont montré dans les libertés naturelles de l'âme humaine une limite au droit de la souveraineté ;

3o *Réforme de l'esclavage :* l'Eglise l'a aboli indirectement et progressivement, d'abord en le dénaturant, en faisant reconnaître dans l'esclave non plus une *chose* mais une *personne* munie de droits [1], puis en modifiant l'esprit public, en lui inculquant tellement le sentiment de l'égalité de tous les hommes, que l'esclavage est peu à peu devenu un monstrueux anachronisme dans la société chrétienne : « L'Eglise n'a pas tué le monstre ; mais elle lui a inoculé sûrement de quoi mourir » ;

4o *Réforme de la famille :* mesures législatives tendant (dès Constantin) à restreindre le nombre des causes légales de divorce, à protéger dans leurs biens les enfants du premier lit contre l'époux remarié, à réagir contre les droits exagérés attribués précédemment aux enfants naturels, à protéger les enfants légitimes contre le despotisme de la puissance paternelle (qui dans le Droit Romain différait peu de la puissance dominicale du maître sur ses esclaves), à prohiber l'exposition des enfants et à assurer l'adoption des enfants abandonnés, à réhabiliter la virginité proscrite par Auguste ; etc.;

5o *Notions nouvelles sur la propriété et la richesse :* « Les droits réels perdent en partie cette structure égoïste de granit qu'ils avaient chez les jurisconsultes classiques, et deviennent, pour ainsi dire, des corps fluides, se dilatant ou se rétrécissant en fonction de l'intérêt général de la famille humaine ; et la propriété, le plus puissant des droits réels, ne dépend plus seulement de la fantaisie du propriétaire, mais relève désormais d'une discipline sociale, pour se rapporter, le plus largement possible, au bien-être général ». Le meilleur emploi qu'un chrétien puisse faire de sa richesse, c'est de la donner aux pauvres : — « La richesse, dit Lactance, ne confère de distinction qu'à ceux à qui elle permet de se distinguer par leurs bonnes œuvres : ils sont riches, à nos yeux, non parce qu'ils ont de la fortune, mais parce qu'ils s'en servent pour la pratique de la justice ». D'où encouragements assurés par la législation de Justinien aux donations et à toutes les formes de libéralité (que l'ancien monde regardait avec défaveur) [1] : les donations pourront résulter d'un simple pacte, sans autre formalité : « Le Droit Romain, qui pendant plus de mille ans avait refusé de reconnaître le caractère juridique de la simple promesse de donation, devient charitable »... « Grâce au Christianisme, dit l'Allemand Ihering, la bienfaisance et l'amour ont reçu droit de cité dans la législation » ;

6o *Législation sociale :* premiers linéaments d'une politique « sociale » dans le Droit Romain du Bas-Empire chrétien : réformes pénitentiaires apportées au Droit pénal, à la procédure criminelle, au régime des prisons ; législation sur le repos hebdomadaire et dominical (inaugurée par Constantin) ; limitation apportée au jeu brutal de la loi de l'offre et de la demande (institution de l'arbitrage économique des évêques : on sait que de nos jours cette tradition a été reprise et que les interventions épiscopales dans les conflits du travail se sont multipliées, en Angleterre, en Amérique, en France, grèves de Mazamet, en Allemagne, grèves des mineurs de la vallée de la Ruhr) ; premiers essais d'assistance publique, se traduisant par la création d'hôpitaux et d'hospices et par l'établissement de l'assistance médicale gratuite.

Le Droit Romain, conclut M. Boucaud, a cessé d'être le « monument admirable où l'on jetait les hommes aux lions », selon la pittoresque formule d'Ozanam. Du style du Colisée classique il s'est peu à peu converti au style de l'église romane, qui, sans s'élancer encore vers le Ciel comme les mains jointes des églises gothiques du moyen âge, se soulève cependant audessus de lui-même par l'effort assoupli d'un arceau qui tend déjà vers l'ogive. C'est la première ébauche d'un art chrétien...

[1] Les juristes anciens : Gaius :
« Les *choses* corporelles sont celles que l'on peut toucher, comme, par exemple, un immeuble, un *esclave*, un vêtement, de l'or, de l'argent, et une innombrable quantité d'autres choses... »
Ulpien : — « Toutes choses sont *mancipi* ou *non mancipi*. Les choses *mancipi* sont les immeubles sis en Italie..., ainsi que les *esclaves*, et les quadrupèdes que l'on domestique en les attelant ou les subjuguant, comme les bœufs, les mulets, les chevaux, les ânes. »
S. Augustin au contraire : — « Un chrétien ne doit pas posséder un esclave comme on possède un cheval ou de l'argent ; car un homme doit aimer un autre homme comme lui-même. »
Voir, sur le lien logique entre la doctrine chrétienne et l'abolition de l'esclavage, *Ami* 1904, p. 84-87 (d'après Brunetière).

[1] Voir, à titre de spécimen, les difficultés éprouvées par sainte Mélanie la Jeune pour la liquidation de son immense fortune au profit des pauvres, *Ami* 1906, p. 657-8 (cf. la vie de la Sainte par M. Goyau, Paris, Gabalda).

Mais ce ne fut qu'une ébauche, encore bien imparfaite. Le Christianisme n'a que très incomplètement converti le Droit Romain.

Dans leurs compilations, les commissaires de Justinien ont voulu utiliser tout le trésor de la jurisprudence classique, tout en la réformant par les manipulations les plus variées, tantôt ingénieuses et tantôt peu logiques : de là, des inélégances, des disproportions, des contradictions, un mélange hétérogène de traditions païennes et d'innovations chrétiennes, qui ressemblent à de fausses notes dans une mélodie.

Les idées chrétiennes se trouvaient en lutte avec les idées et les mœurs païennes, qui survécurent même à l'avènement des empereurs chrétiens et au triomphe *officiel* du Christianisme : à l'encontre de nos sociétés modernes, qui sont de formation chrétienne, la société romaine n'était que très incomplètement devenue chrétienne ; sa formation historique avait été païenne, et, vieillard converti à la veille de sa mort, elle n'avait pu effacer complètement les habitudes de sa jeunesse.

En outre, à l'époque du Christianisme, le Droit Romain était déjà parvenu à l'état de science adulte... Il avait une existence à part, et une ossature assez solide pour être indépendant de la politique. Aussi, la conquête du pouvoir par les chrétiens ne pouvait-elle entraîner du même coup une entière transformation du Droit. Le Droit n'est pas un corollaire de la politique.

Voilà les principales raisons pour lesquelles le Droit chrétien n'est parvenu qu'à l'état d'ébauche dans l'antiquité romaine.

L'œuvre d'art fut reprise au moyen âge. Le Droit canonique de l'Eglise hérita du Droit Romain, et répudia dans cet héritage tout ce qui contrariait la foi et la morale chrétiennes... La transition entre l'Empire romain et l'Europe chrétienne du moyen âge est marquée par le pontificat de saint Grégoire le Grand (590-604) : descendant de l'illustre famille Anicia, et, pour ainsi dire, le dernier des Romains, il recueille et consolide ce qui, dans la tradition antique, peut servir à la construction de la société nouvelle ; il inaugure le moyen âge ; il opère la belle synthèse de Christianisme et de Droit Romain, d'où est sorti le Droit canonique.

Interrompue depuis le XVI[e] siècle par le retour de l'Europe aux idées du paganisme, la tradition juridique et sociale de l'Eglise fut magistralement reprise par Léon XIII et les catholiques sociaux au soir du XIX[e] siècle. Dans cette magistrale reprise, nous sommes tous appelés à jouer un rôle. Toute âme chrétienne, sans distinction, peut, et, par conséquent, doit collaborer à la réalisation juridique de l'idéal chrétien... Le sentiment juridique, l'amour du Droit n'est pas le monopole des juristes ; mais, comme le disait Lactance en termes élégants de jurisprudence, nous devons *pro virili parte operari justitiam :* nous devons, chacun pour notre part, faire œuvre de justice.

VII. — Et maintenant, mes chers confrères, après que les fêtes du centenaire vous ont procuré la joie de lire beaucoup de choses, et de belles choses, dans les journaux, dans les revues[1], dans les livres, à la gloire de Louis Veuillot, il faut que je vous signale une page encore qui est de toutes la plus vibrante, la plus captivante, la plus enlevante, la plus veuillotiste, — une page que vous n'avez pas lue, parce que l'auteur est un modeste (comme Veuillot) et qu'il ne l'a pas produite dans les feuilles à grand orchestre, qu'il l'a prononcée devant un auditoire de jeunes gens ses fils, dans un de nos bons collèges de province, sous la présidence d'ailleurs de son évêque (Mgr de Périgueux), en un jour de distribution de prix... Mais, vive Dieu ! si la littérature de distributions de prix nous donnait beaucoup de pages comme celle-là, elle conquerrait, du coup, sur l'échelle des valeurs oratoires, une tout autre place que celle qu'elle a (ou plutôt, qu'elle n'a pas). — M. l'abbé Mathet, Supérieur de St-Joseph de Périgueux a donc, le 17 juillet dernier, parlé, à ses enfants, de Louis Veuillot. Son discours, sa harangue, occupe 26 pages in-8 ; on le trouvera en tête du Palmarès de St-Joseph. Mais il faut que cela soit publié en brochure à part. Et, en attendant, oyez un peu. Louis Veuillot fut l'homme de la vérité catholique : ce mot résume sa vie et son œuvre :

[1] Voir surtout *Etudes* des Jésuites : le n° du 20 octobre est consacré presque en entier à Veuillot : la politique religieuse de Veuillot, par Yves de la Brière (le morceau capital du n°) ; son œuvre littéraire, par Al. Brou ; la question romaine en 1871 et 1872, par F. Veuillot ; lettres inédites de L. Veuillot ; recensions de livres consacrés à L. Veuillot ; etc.

Partant pour ce voyage fameux, d'où il devait revenir chrétien : « Je croyais, dit-il, aller à Constantinople, j'allais plus loin, j'allais à Rome, j'allais au baptême. » Voilà son origine, à lui ; il ne vient ni de Combourg ni de La Chesnaie : en ligne directe, il vient de Rome. Rome, c'est le phare infaillible qui illuminera sa route et le préservera de tout accident... La vérité ! il se fit le tenant, le servant, le soldat, le spadassin presque et le paladin, le Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche de la vérité... La vérité, il l'aima et la servit jusqu'à lui consacrer sa vie, toute sa vie, avec une fervente et joyeuse ardeur...

Il proclame le droit absolu de la vérité, félicitant la France d'avoir procuré à l'Eglise du Christ le temps de construire la fortification imprenable de l'infaillibilité... « L'Eglise m'a donné la lumière et la paix. Je lui dois ma raison et mon cœur. C'est par elle que je sais, que j'admire, que j'aime, que je vis. Lorsqu'on l'attaque, j'ai les mouvements d'un fils qui voit frapper sa mère ! » — Regardez-le, faisant le guet comme la sentinelle avancée, hardie et vigilante, œil et oreille du camp, pour signaler aux chefs les partis qui rôdent dans la plaine, pour tirer sur ceux qui assaillent les murs, — n'ayant rien de commun avec ces journalistes endormis, temporisateurs, embarrassés, semblables à des militaires de cabaret fourvoyés sur le champ de bataille, — faisant la guerre, bonne et franche guerre, à tous ces faux docteurs et à tous ces ignobles hurleurs, qui trompent les ignorants et en imposent aux poltrons. Pour rien au monde, il ne sera de ceux qui ferment leur fenêtre quand ils voient qu'on égorge quelqu'un dans la rue... Il se vante d'ignorer l'art des longs discours pour ne rien dire, des choses enveloppées et mystérieuses, l'humilité des causes qui ont honte. Il conçoit le journaliste comme le zouave pontifical de la plume, l'héritier des chevaliers, égaré dans des temps qui répugnent à la chevalerie : il risquera gaillardement les pires hasards, les plus périlleuses fortunes !

Chevalier, il l'est, armé de pied en cap, loyal, sincère, téméraire, adorant l'odeur de la poudre, le cliquetis des épées tendues, le bruit du vent dans les drapeaux déployés, avec sa parole acerbe, tranchante, cinglante, sanglante...

Il s'en va répétant : « L'Eglise est mon parti. » Il n'en connut point d'autre et lui resta fidèle héroïquement. Pour lui, c'est Rome la clef de voûte de l'édifice. C'est Rome le soleil de son âme. Comme Cicéron, mieux que Cicéron, il s'exalte devant les scintillements du ciel romain : *In hac luce vivo !* Il s'épanouit dans la lumière romaine, qui lui verse tant de clartés à l'esprit, tant de sérénités au cœur : *In hac luce vivo !...* Du jour qu'il a aperçu la vérité, Rome, il n'eut qu'un désir et qu'un plaisir : l'aimer passionnément, la servir cons-

tamment ; en être et en demeurer le défenseur, l'apôtre, le féal et indéfectible champion. Pour elle il vit, il lutte, il meurt...

Il ne lâche pas le Christ. Il ne lâche pas la croix ; et c'est, justement, comme d'un trait sûr l'a marqué M. J. Lemaître, ce qui fait l'unité dans la doctrine et la conduite, dans les doctrines et les conduites de Louis Veuillot. C'est, par avance, l'adage de Pie X : *Politica nostra crux !* « Il ne lâche point la croix ; mais, du pied de la croix, il a, sur tout ce qui passe, des vues d'une ampleur surprenante. » C'est de là que descendent et jaillissent et bondissent ses vues sur la France. L'autorité qu'il conçoit, en ce temps, pour lui commander, est celle qui est de Dieu, marchant vers de nouvelles destinées une croix à la main... A son avis, la France est un malade qu'il faut replonger dans son air natal ; et l'air natal de la France, c'est le catholicisme... « La Patrie pour l'Eglise, l'Eglise pour la Patrie ! » Rien ne l'en fera se départir ni désespérer. « La France reverra Dieu, et les peuples reverront la France, la France de Dieu ! » ...La France ne passera point sous le joug. Si elle est déchue, elle se relèvera, pour être encore ce bras qui fut le geste du Christ dans le monde. Elle restera, pour les combats nécessaires, la nation de l'épée, avec, sur son front, le diadème catholique, tantôt jetant plus de flamme et tantôt voilé, avec, au flanc, une épée, incomparable parure ! « Oh ! nation de l'épée, comme autrefois, encore tu diras oui, encore tu diras non, et l'épée flamboiera dans ta main, et il fera jour ! »

Et la charité? s'exclamera quelque grinchu... Ah ! qui donc a aimé comme cet homme?

Otez sa cuirasse au chevalier, vous sentirez battre son cœur. Il sait aimer, se faire aimer, pleurer, frémir, — frémir, non gémir. — A considérer cette âme du côté de l'amour — lisez sa correspondance, œuvre unique — on a l'impression qu'on pénètre dans un trésor de roi...

Après cela, il n'est point pour les *baisers Lamourette,* ni pour ces bons jeunes gens qui redoutent trop de fâcher le philistin, ni pour ceux qui vieillissent trop tôt, ni pour les lâches qui ne cèdent une portion de leur bien que pour avoir le droit de rejeter leur épée, ni pour ces habiles aux élégances apprises... Il s'accommode mieux de ceux qui tiennent que la vérité ne périclite qu'aux mains de ceux qui l'abandonnent, que les chrétiens ne doivent pas consentir à être tolérés, qu'ils doivent se faire craindre des impies ou s'en faire persécuter, qu'ils peuvent en effet être persécutés et non découragés, que l'Eglise par institution est militante et non croupissante, qu'elle perd des soldats et jamais des batailles... Il permet aux blasphémateurs de sauver leur âme ; en attendant, il leur défend de pervertir celles des autres. Il n'a jamais fui, ni biaisé, ni menti... Il ferraille à découvert sur la place publique, le soleil sur le front et sur la lame, tout franc, sans détours, sans ambages, sans réserves : une idée, une épée, des combats ! Il n'est pas à l'abri de l'erreur, mais bien de la feinte et de la lâcheté ; non suiveur du vent, suivant de la vérité ! La vérité divine, il l'escorte, pistolets à la ceinture, gourdin à la main, épée au poing. Il ressemble à ces humbles héros des *Actes des Martyrs,* qui portaient des lettres du Pape, d'une chrétienté à une autre, avec les précautions convenables et sous la sauvegarde de leur bâton. Ainsi allait Louis Veuillot, bien marri s'il appliquait quelques coups de trop, mais se faisant grâce à la pensée qu'il fallait garder le message de vérité... « Ne vous souvient-il pas du bon Joinville, qui, voyant les musulmans insulter le camp chrétien, disait à son compagnon : *Mon ami, fonçons un peu sur cette chiennaille !* Point de merci, jour de Dieu ! je sens les éperons qui me poussent d'eux-mêmes aux talons ; mon cheval hennit, mon sabre frémit dans le fourreau. Fonçons sur la chiennaille ! »...

Il prononce hardiment qu'un coup de sabre à propos est une excellente aumône, une parfaite charité, et qu'il faut, à l'exemple de saint Louis, savoir être de ces martyrs qui ne craignent pas de donner la mort. Il ne fut pas un diseur de grâces, mais un diseur de vérités, persuadé que « les vérités adoucies ne convertissent guère ceux qui haïssent la vérité et énervent ceux qui l'aiment. Or, poursuit-il, il n'y a qu'une chose qui soit quelque chose, c'est la vérité... »

Heureux Périgourdins de St-Joseph, que leur Supérieur a façonnés à entendre pareil langage ! Une jeunesse qui aime Veuillot, est assurée de garder toujours le cœur sain, l'esprit droit, l'âme haute. Qui n'aime pas Veuillot, c'est qu'il lui manque quelque chose, du côté ou du cœur ou de l'esprit. — Ces lignes encore de la conclusion de M. Mathet :

Mes enfants, Messieurs, je voudrais vous avoir fait connaître un peu davantage, admirer beaucoup, aimer de tout votre cœur Louis Veuillot... J'aime Louis Veuillot parce qu'il a aimé tout ce que j'aime, parce qu'il lui a fait une couronne de puissance et de majesté. Je l'aime, parce qu'il a été pour l'Eglise le plus clairvoyant et le plus dévoué de ses enfants. Je l'aime, parce qu'il réclama, pour lui et pour les catholiques, sa part du ciel bleu de France, et, ce qui est mieux, qu'il la prit. Je l'aime, parce qu'il eut toujours pour lui, selon le mot célèbre de quelqu'un qui n'était pas un ami, le Pape et la grammaire. Je l'aime, parce qu'il a aidé à ce renouveau des printemps de France, dans ces neuves énergies, qui se déchaînent un peu partout, présentement, décidées à dire avec lui : « Mettre un catholique en prison, c'est le retremper dans l'air natal. » — N'en serez-vous pas, de cette jeunesse, jeunes gens mes fils ? — Je l'aime, parce que l'on constate trop qu'il nous manque aujourd'hui, et que, comme s'exprime Bossuet, du moins « son ombre encore peut gagner des batailles. » Je l'aime, parce que, méprisant « la gloire vieille bête » — c'est lui qui parle, — il n'a voulu être qu' « un pauvre écrivain du bon Dieu. » Je l'aime, parce que, parce que... Ecoutez : 1869 ; à Rome, pour l'ouverture du Concile, — vous y étiez, Monseigneur. — Les zouaves font la haie aux évêques et aux cardinaux. Tout d'un coup, surgit, à la suite, le grand-duc de Toscane, et, derrière lui, un homme jouant des coudes pour se faufiler. On fait mine d'arrêter l'intrus. « Louis Veuillot ! » hasarde-t-il timidement. « Un prince lui aussi ! » clama une grosse voix de soldat... J'aime Louis Veuillot, parce qu'il fut un prince, un grand prince, prince de l'intelligence et de la plume, prince du cœur et de l'âme, qui ne s'abaissa jamais à aucune vilaine besogne, toujours debout, n'ayant de passion que celle du droit, de haine que celle du mal, de volonté que celle de bien guerroyer pour la France et pour Dieu !... Je l'aime, je l'aime, parce que plus que nul autre, aux jours de détresse, où l'orage a passé, où l'arbre est tout ébranché, où l'on serait incliné à désespérer, par cette superbe épopée de la foi, du courage et du génie, il ressuscite, sur tout ce que nous chérissons, l'Eglise catholique et la France chrétienne, le chant d'espérance du chroniqueur des anciens âges : « Le bois est encore vert, les feuilles repousseront ! »

LITURGIE

Rectification. — Une omission de quelques mots dans le commentaire du décret de la S. R. C. du 28 octobre, a donné à une phrase de ce décret un sens qui n'est pas exact. Nos lecteurs voudront